



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



Ville de BRUZ



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET LÉGISLATIF	4
1 – Perspectives économiques en France	4
2 – État des finances publiques	5
3 – Les textes législatifs	7
LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BRUZ	11
1 – État rétrospectif de la section de fonctionnement	11
2 – Masse salariale : contraintes réglementaires et renforcement des services	14
3 – Des investissements en faveur du développement de la ville	15
4 – Poursuite du désendettement en 2025	18
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	19
LES ANNEXES	25
ANNEXE 1 : Données RH rétrospectives	25
ANNEXE 2 : Eléments sur la dette actuelle de la Ville	27
ANNEXE 3 : ETP 2025 et prévisionnels 2026 par direction	29
ANNEXE 4 : Actualisation du PPI (Plan Pluriannuel d'investissements)	30
ANNEXE 5 : Dépenses prévisionnelles 2026 par pôles	31
ANNEXE 6 : Comparaison ratios	32

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires représente un moment important de la vie d'une collectivité. Il permet de présenter la stratégie poursuivie et d'éclairer les choix faits en fonction des contraintes financières.

Le présent rapport a vocation à être le support de ce débat.

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication (...). »

En vertu du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport est « *mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen* ».

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires est présenté le 26 janvier pour un vote du budget primitif qui aura lieu le 9 mars en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales. Il comporte les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget primitif. Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette sont également intégrées. Il aborde aussi la fiscalité locale et l'évolution de ses taux. En outre, il expose le contexte économique et politique compte tenu d'un Projet de Loi des Finances en cours d'élaboration et l'incertitude de l'évolution des concours financiers de l'État (dotations). La présentation de ratios ou indicateurs permet d'apprécier la capacité d'autofinancement de la commune ainsi que sa capacité de désendettement.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) concerne, au-delà du conseil municipal, l'ensemble de la population. Il permet, en l'occurrence, de réaffirmer les engagements pris, aussi bien en termes de trajectoire budgétaire que de priorités des politiques publiques pour la ville et ses habitants.

Il est obligatoire dans le cycle budgétaire, même s'il n'a pas de caractère décisionnel. En cas d'absence, l'adoption du budget primitif ne pourrait avoir lieu. Il informe et permet de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune, renforce la transparence vis-à-vis des élus et des administrés et formalise le dialogue.

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET LÉGISLATIF

1 – Perspectives économiques en France

Evolution en %	2024	2025	2026p
Croissance du PIB réel	1,1	0,9	1,0
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	1,7	0,8	1,3
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,4	7,7	7,8

► CROISSANCE

Au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français a progressé de 0,5 %, après 0,3 % au trimestre précédent. Ce résultat, meilleur que prévu, montre une légère reprise de l'activité économique. Elle s'explique surtout par la hausse des exportations et un regain d'investissement des entreprises, qui ont en partie compensé la baisse des stocks.

En revanche, la demande intérieure reste faible. La consommation des ménages progresse peu, freinée par la perte de pouvoir d'achat depuis 2022 et un marché du travail moins dynamique. L'investissement des ménages reste également limité. Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance devrait atteindre environ 0,9 % selon l'INSEE, ce qui confirme une activité économique encore modérée, même si meilleure qu'espérée, mais loin des niveaux d'avant la crise sanitaire.

► EMPLOI

Au troisième trimestre 2025, le taux de chômage atteint 7,7 % de la population active. Il reste faible par rapport aux quarante dernières années, proche de son plus bas niveau observé en 2007, mais il augmente de 0,3 point sur un an.

Sur la même période, l'emploi salarié est globalement stable (0,1 %, soit -10 700 emplois), après une légère hausse au trimestre précédent (+0,2 %, soit +49 300 emplois).

Dans le secteur privé, l'emploi recule très légèrement après avoir progressé le trimestre précédent. Sur un an, il diminue de 0,3 %, soit une perte de 72 900 emplois.

À l'inverse, l'emploi salarié dans la fonction publique continue d'augmenter légèrement au troisième trimestre 2025 (+0,3 %, soit +16 600 emplois). Il est également en hausse de 0,3 % par rapport à l'année précédente, soit 18 500 emplois supplémentaires.

Localement, la Bretagne est cette année la 2^{ème} région ayant le plus faible taux de chômage (après les Pays de la Loire) à 6,3%, 6,3% également en Ile-et-Vilaine et 6,6% dans la zone d'emploi de Rennes.

► INFLATION

Sur le plan des prix, l'inflation continue de ralentir nettement. En septembre 2025, l'indice des prix à la consommation augmente de 1,2 % sur un an, selon l'INSEE, confirmant la tendance à la décélération observée depuis plusieurs trimestres. L'indice des prix harmonisé au niveau européen (IPCH) est encore plus faible, à +0,8 %, ce qui place la France parmi les pays où l'inflation est la plus modérée.

La hausse des prix est désormais principalement portée par le secteur des services, où les prix progressent de 2,4 % sur un an, sous l'effet notamment des coûts de main-d'œuvre. À l'inverse, les prix de l'énergie enregistrent une

forte baisse (-4,5 %), contribuant largement au ralentissement de l'inflation globale, tandis que les prix de l'alimentation se stabilisent après les fortes hausses des années précédentes.

Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste lié à la sortie de la crise sanitaire et aux chocs énergétiques. Elle favorise un climat plus apaisé sur le plan monétaire et réduit la pression sur les taux d'intérêt. Elle participe également à une stabilisation du pouvoir d'achat des ménages, même si la progression des salaires réels reste limitée et ne permet pas encore un véritable rattrapage des pertes passées.

Les taux directeurs continuent de baisser. Les opérations de refinancement sont actuellement à 2,15%, ce qui permet un accès aux crédits (à la consommation ou immobilier) plus facile. Le taux du livret A, quant à lui, baisse également. Si les épargnants sont pénalisés, les crédits indexés sur ce taux sont plus avantageux.

2 – État des finances publiques

► DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Le projet de loi de finances pour 2026 est élaboré dans un contexte budgétaire très contraint et sous de fortes pressions politiques. Le gouvernement a tenté de retenir une ligne d'équilibre, en cherchant à préserver la discipline budgétaire sans adopter de mesures jugées pénalisantes pour les ménages.

Le texte s'appuie sur une prévision de croissance modérée, proche de 1 % en 2026, et prévoit un effort budgétaire d'environ 12 milliards d'euros d'économies nettes sur les dépenses publiques. L'objectif affiché est de réduire le déficit public à 5,1 % du PIB en 2026, contre 5,5 % en 2025, tout en visant une stabilisation progressive de la dette publique autour de 116 % du PIB.

En Milliard d'€	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	2025 T2	Variation 2024 T2 et 2025 T2
Ensemble des adm. publiques	3 230	3 301	3 305	3 345	3 416	+186
Dont :						
<i>Etat</i>	2 631	2 691	2 687	2 723	2 788	+157
Orga. divers d'adm. centrales	69	69	70	70	69	0
Adm. publiques locales	249	250	262	263	262	+13
Adm. sécurité sociale	282	292	287	290	298	+16

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'appuie sur trois grands leviers : d'abord, une augmentation ciblée des recettes, principalement sur les patrimoines peu ou pas productifs, ensuite, un gel partiel des dépenses de fonctionnement et enfin, une rationalisation des niches fiscales. La mesure la plus emblématique est la version allégée de la taxe dite « Zucman », désormais appelée taxe sur les holdings patrimoniales non productives. Elle cible les structures détenant surtout des actifs financiers sans activité économique réelle et devrait rapporter entre 3 et 4 milliards d'euros par an. En parallèle, la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus sera prolongée jusqu'en 2027, et un relèvement des taux sur les plus-values mobilières de court terme est attendu, pour un gain estimé à environ 1,5 milliard d'euros.

S'agissant des dépenses, le gouvernement prévoit un gel en volume de la masse salariale de la fonction publique, à l'exception des ministères régaliens, ainsi qu'une revalorisation plus ciblée des prestations sociales. Les crédits alloués au ministère de la Transition énergétique augmenteront légèrement (+4,2 %) afin de soutenir le plan de décarbonation industrielle. En revanche, les budgets de l'Éducation nationale et de la Santé progresseront à un rythme inférieur à l'inflation. Ces choix budgétaires traduisent la volonté de protéger les investissements jugés stratégiques tout en maîtrisant les dépenses courantes.

Lors de la présentation du texte à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Économie a mis en avant l'objectif d'un « désendettement intelligent », reposant à la fois sur la croissance et sur une sélection rigoureuse des dépenses publiques. Dans les faits, cela implique de respecter strictement la trajectoire de réduction du déficit, malgré des marges de manœuvre budgétaires très limitées. Si l'objectif de déficit à 5,1 % du PIB est atteint, la France pourrait éviter une nouvelle dégradation de sa note souveraine en 2026. En revanche, un ralentissement de la croissance ou une hausse durable des taux d'intérêt pourrait retarder le retour du déficit sous les 3 %, désormais envisagé à l'horizon 2028.

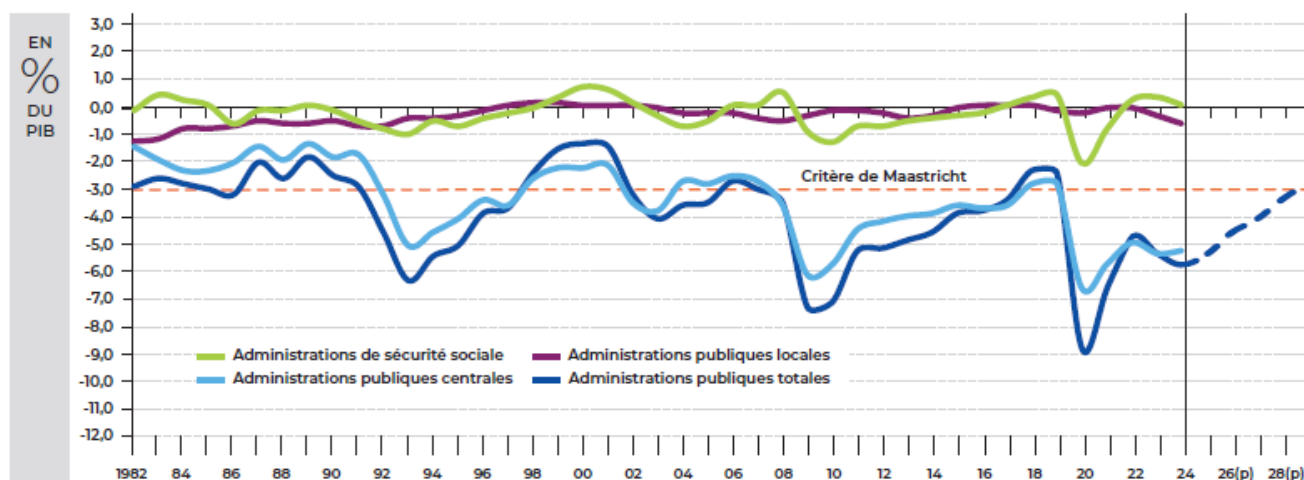
► DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est aggravé en 2024 pour atteindre près de 175 Md€, soit 6,0 points de PIB après 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022.

La dette publique culmine désormais à plus de 3 300 Md€ et les charges d'intérêt à 55 Md€. Il s'agit d'une dégradation exceptionnelle et inédite alors que la croissance économique est restée positive pendant cette période. Si la faible progression des impôts expliquait en partie la contre-performance de 2023, c'est à l'inverse la dynamique des dépenses qui est en cause en 2024, principalement du côté des collectivités locales et de la protection sociale. La France, seule en Europe à voir ses finances publiques continuer de se dégrader, a obtenu de ses partenaires que le terme de sa trajectoire de retour du déficit sous les 3 points de PIB soit repoussé de 2027 à 2029 : après deux faux-départs, l'année 2025 est désormais déterminante pour engager l'ajustement budgétaire nécessaire que la Cour évalue à 110 Md€, soit plus du double de celui évalué à l'été 2023 avant le dérapage qui a caractérisé les derniers mois.

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale

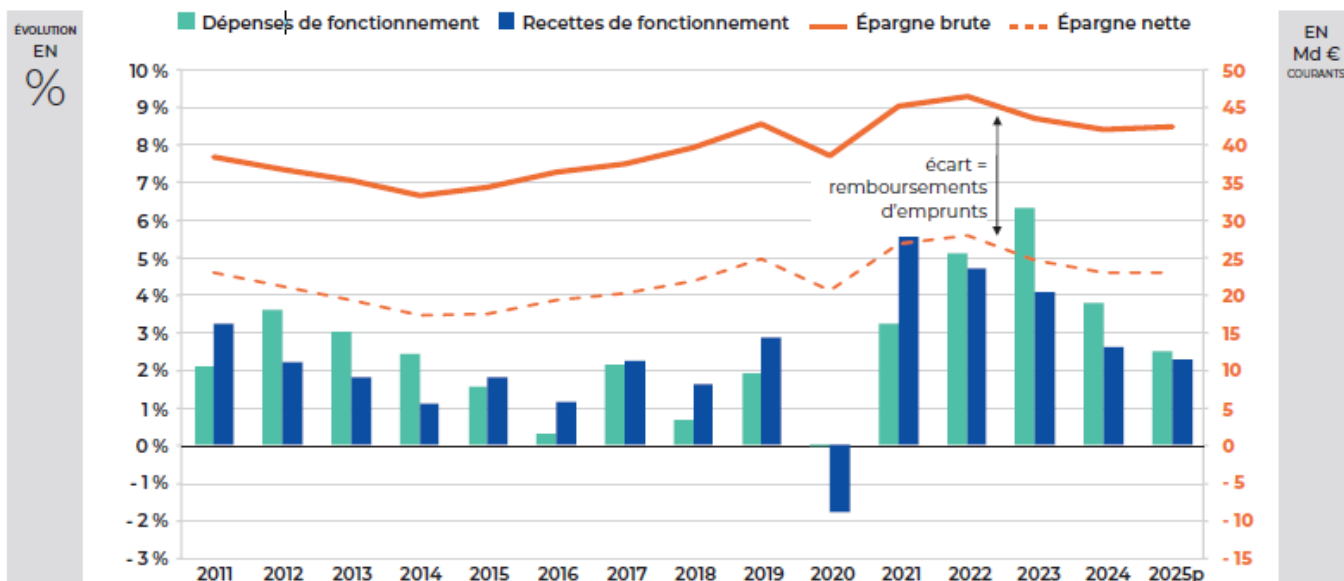


Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

► SANTÉ FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

En 2024, les collectivités locales ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021. Ce dernier a été financé à 29% par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet ciseau particulièrement marqué (plus d'un point d'écart entre la croissance des dépenses de fonctionnement et celle des recettes). L'inflation pourtant en ralentissement en 2024, a continué à produire avec décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités. Les recettes ont quant à elles cumulé ralentissement des dotations et des recettes fiscales. Le financement a principalement été complété par un important recours à l'emprunt qui a atteint 27 milliards d'euros et a représenté 34% du financement des investissements.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

En 2025, l'investissement poursuivra sa hausse de fin de mandat mais uniquement au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières. L'épargne nette financera 29% des investissements comme en 2024. Elle sera en légère hausse sous l'effet de la reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la maîtrise des charges à caractère général qui, après plusieurs années de croissance soutenue, devraient accuser un fort ralentissement voire une légère baisse selon les niveaux. Les autres recettes fiscales seront atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et seront pour la première année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement restera à un niveau important, assez classique en année préélectorale et sera comblé par un recours à l'emprunt encore fort.

Retour sur le DILICO

Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques, l'article 185 de la LFI 2025⁵ a mis en place un prélèvement sur leurs ressources fiscales à hauteur d'un milliard d'euros. Il est prévu que ce prélèvement leur soit ensuite reversé en trois ans (cf. page 10 Perspectives pour l'impact sur 2026).

	Nombre de collectivités prélevées	Montant prélevé (en k€)	Montant moyen (en k€)	Montant minimum (en k€)	Montant maximum (en k€)	% épargne brute 2024
Communes*	1 924	-250 000	-88,3	-1,0	-5 798,0	1,9%
Groupements à fiscalité propre	141	-250 000	-1 773,0	-2,6	-22 275,7	3,5%
Départements	50	-220 000	-4 400,0	-50,2	-22 373,3	3,6%
Régions	12	-280 000	-23 333,3	-11 036,7	-52 930,3	4,5%

* Pour les communes, le montant moyen et le montant maximum sont hors Ville de Paris (80,179 M€).

Sources : traitement La Banque Postale à partir des données en ligne (DGCL - Dotations en ligne).

3 – Les textes législatifs

Pour la deuxième année consécutive la France ne dispose pas d'une loi de finances avant le 31 décembre. Si le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 a bien été définitivement adopté le 16 décembre 2025, ce

n'est pas le cas du projet de loi de finances puisque la commission mixte paritaire, entre députés et sénateurs, qui s'est réunie le 19 décembre 2025 n'est pas parvenue à un accord.

Le projet de loi de finances (PLF) demeure à ce stade en cours de débat parlementaire et n'a pas encore été définitivement adopté. Dans l'attente de son vote, une loi spéciale a été promulguée afin d'assurer la continuité de l'action publique, en autorisant notamment la perception des recettes et la reconduction provisoire de certaines dépenses de l'État. Ce cadre transitoire permet de garantir le fonctionnement des administrations et des collectivités territoriales, tout en maintenant l'examen des orientations et des mesures prévues dans le PLF. Les éléments présentés ci-après s'appuient ainsi sur les dispositions actuellement débattues et sont susceptibles d'évoluer au cours de la procédure parlementaire.

► LA MESURE PHARE DU PLF 2026 : LE MAINTIEN DU DILICO

Afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la LF pour 2025 prévoit la création d'un « Dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.

Le « Dilico » a concerné en 2025 1924 communes, 141 EPCI, 50 Départements, 12 Régions pour un montant de 1 milliard d'euros. La Ville de Bruz n'y est pas soumise.

Ce dispositif, est renforcé et reconduit dans le PLF 2026, qui en double les montants (2 milliards d'euros), en élargit le périmètre et en modifie certaines modalités.

Les 2 milliards sont répartis de la manière suivante :

- 720 M€ pour les communes (contre 250 M€ en 2025)
- 500 M€ pour les EPCI (contre 250 M€ en 2025)
- 280 M€ pour les départements, de la Ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique (contre 250 M€ en 2025)
- 500 M€ pour les régions, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. (Contre 250 M€ en 2025)

Le PLF prévoit un abaissement du seuil de l'indice synthétique qui sert au calcul, ce qui élargit significativement le nombre de collectivités contributrices, en particulier au sein du bloc communal, et doit permettre de mieux répartir l'effort et d'éviter la concentration de la charge sur un nombre restreint de territoires.

Il existe néanmoins des exonérations à cette mesure mais uniquement pour les communes :

- Les 250 premières communes éligibles à la DSU en N-1.
- Les 30 premières communes de 5 000 à 9 999 habitants éligibles à la DSU en N-1.
- Les 2 500 premières communes éligibles à la part cible de la DSR en N-1.
- Les 115 premières communes qui sont éligibles à la dotation d'aménagement des communes d'Outre-Mer (DACOM).

En résumé :

	DILICO « 1 » de 2025	DILICO « 2 » de 2026
Pourquoi ?	Lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales afin de contribuer au redressement des comptes publics	
Combien ?	1 milliards d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions	2 milliards d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions
Pour qui ?	Les collectivités en fonction d'un indice synthétique (IS)	
Et ensuite ?	90% du montant régulé reversé sur <u>trois ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 10 % restants au profit du FPIC	80 % du montant régulé reversé sur <u>cinq ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 20 % restants au profit du FPIC

La Ville de Bruz restera inéligible en 2026 à ce dispositif.

► LES AUTRES MESURES

Dotation globale de fonctionnement

Un écrêtement supérieur à prévoir :

L'article 31 du PLF 2026 intègre une reconduction des montants de la dotation globale de fonctionnement à leur niveau de 2025. A périmètre constant, l'enveloppe passe ainsi de 27,395 Md € en 2025 à 32,578 Md € en 2026.

Un abondement de 290 M€ (contre 300 M€ en 2025) des dotations de péréquation verticale des communes est à prévoir (DSU : 140 M € et DSR : 150 M€). Il devrait être financé par le mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes (pour 60%) et de la part CPS des EPCI (pour 40%).

Pour rappel en 2025, 150 M€ d'écrêtement avaient été « pris en charge par l'Etat » via notamment une réduction de l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ce n'est plus le cas dans le PLF 2026.

Ainsi, l'écrêtement de la dotation forfaitaire devrait être amplifié en 2026.

Des abondements quasi stables des dotations de péréquation :

Pour 2026, l'abondement de la DSU serait fixé à 140 M€, soit -10 M€ par rapport à 2025.

En 2025, le Comité des Finances Locales avait finalement décidé « d'ajouter » 10 M€ supplémentaires à cette enveloppe, la portant ainsi à 150 M€.

Concernant la DSR, elle sera abondée de 150 M€ (même enveloppe qu'en 2024 et 2025). Comme l'année passée, 60% de ces 150 M€ bénéficieront à la fraction péréquation de la DSR (20% à la DSR Bourg-Centre et les 20% à la DSR Cible).

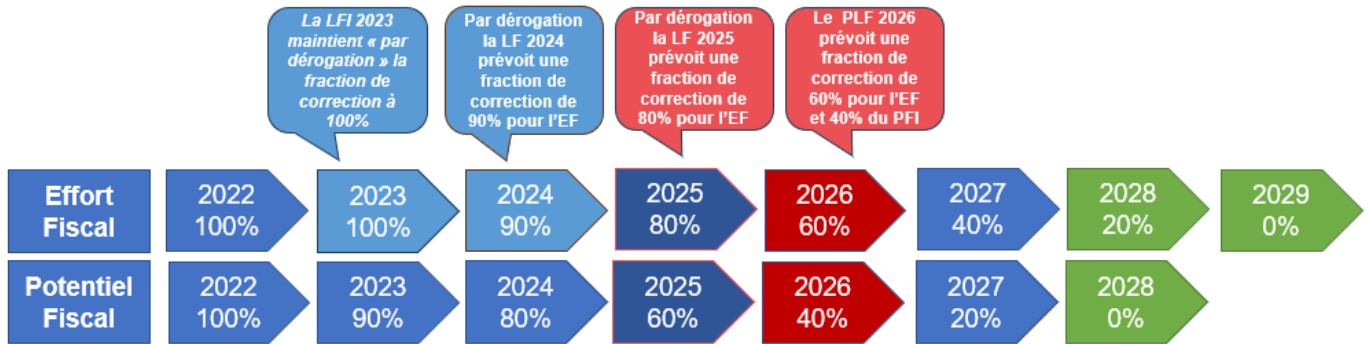
Tout comme les années précédentes, la péréquation des départements augmente de 10 M€.

Poursuite de la réforme des indicateurs financiers

Pour rappel, la Loi de Finances pour 2022 a prévu la mise en place d'une « fraction de correction » qui a neutralisé les effets de la réforme des indicateurs financiers.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2029 via une fraction de correction qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

Cela devrait s'appliquer comme suit du fait des dérogations prises depuis 2023 sur l'effort fiscal :



La LF 2023 a intégré un maintien de la fraction de correction à 100% pour l'effort fiscal en 2023. En effet, le Comité des Finances Locales avait recommandé cette mesure afin de laisser du temps à de futures réflexions pour remplacer l'effort fiscal par un indicateur plus représentatif de la richesse fiscale de la commune.

La LF 2024 a prévu « par dérogation » l'application de la fraction de correction à hauteur de 90% pour l'effort fiscal, contre 80% prévu dans le texte de la LF 2022. La LF pour 2025 vient à nouveau modifier la fraction de correction initialement prévue pour l'effort fiscal afin de l'instaurer à 80%.

La LF pour 2025 ne prévoyait pas de modification pour la fraction de correction du potentiel fiscal.

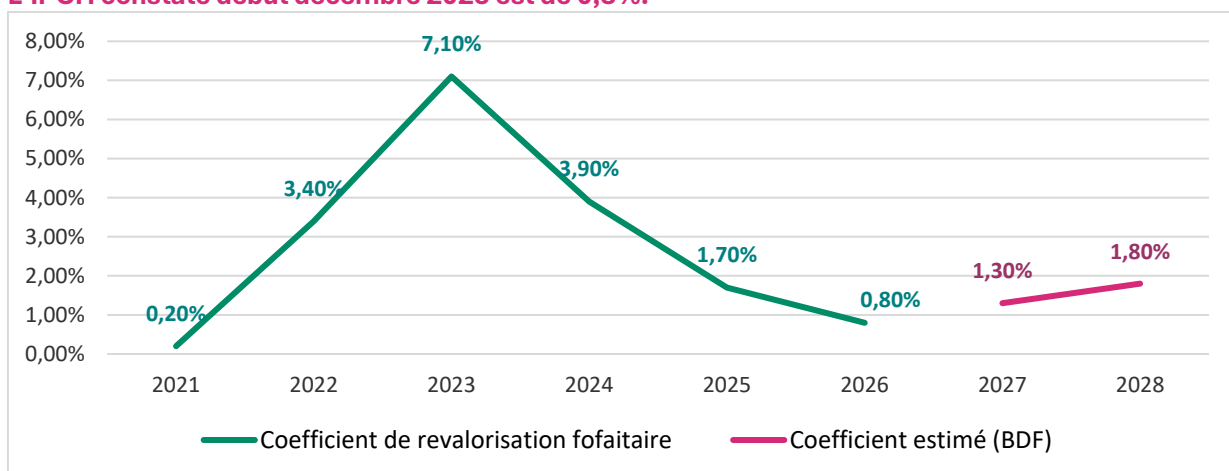
PLF 2026 : La fraction de correction prévue pour 2026 est de respectivement 60% pour l'effort fiscal et de 40% pour le potentiel financier. Il n'y a pas d'évolution différenciée prévue à ce jour.

Coefficient de revalorisation des bases fiscales

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constaté début décembre 2025 est de 0,8%.



LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BRUZ

Au 31 décembre 2025, la situation financière de la Ville de Bruz demeure globalement solide et maîtrisée.

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés ces dernières années, avec le maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant, garantissant la capacité de la collectivité à financer ses projets et à faire face à ses engagements.

Toutefois, cette situation reste fragile dans un contexte marqué par la poursuite d'un effet ciseau, résultant d'une progression soutenue des dépenses de fonctionnement, sous l'effet notamment de facteurs exogènes tels que la hausse du taux de cotisation de la CNRACL par exemple, tandis que les recettes de fonctionnement demeurent quasi stagnantes, voire en baisse.

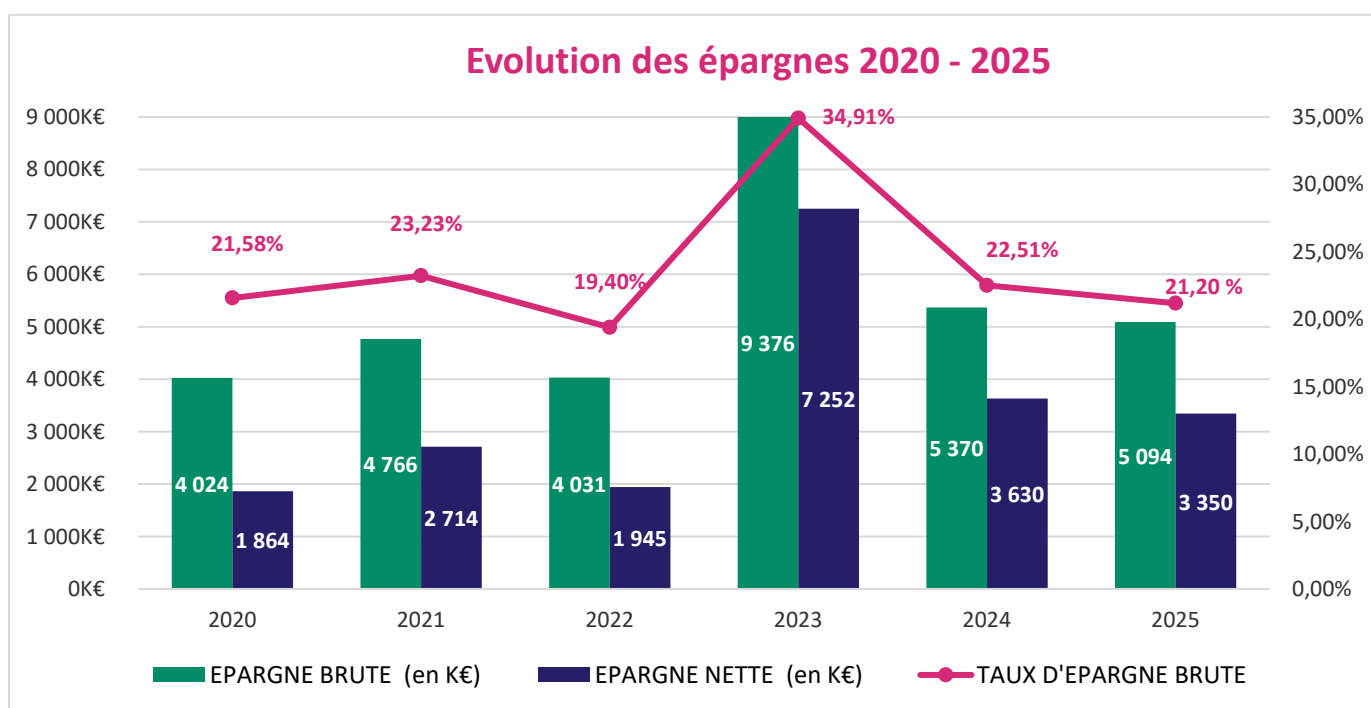
Les perspectives à moyen terme apparaissent ainsi peu favorables, d'autant plus que le Projet de Loi de Finances pour 2026, laisse entrevoir de nouvelles contraintes pesant sur les équilibres financiers des collectivités. Dans ce contexte incertain, la poursuite d'une gestion rigoureuse et la maîtrise des dépenses demeurent indispensables afin de préserver les équilibres budgétaires et la capacité d'action de la Ville.

1 – État rétrospectif de la section de fonctionnement

► UN NIVEAU D'ÉPARGNE SOLIDE ET MAÎTRISÉ

La situation financière de la Ville est appréciée par rapport à son niveau d'épargne :

- ✓ **Epargne brute** : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement
- ✓ **Taux d'épargne brute** : rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur permet d'analyser la situation financière et donne la part des recettes réelles qui peuvent être consacrées à investir ou rembourser le capital de la dette
- ✓ **Epargne nette** : épargne brute moins le remboursement en capital de la dette. Cet indicateur met en lumière la capacité de la Ville à investir.



Depuis 2020, la ville bénéficie d'un niveau d'épargne soutenu, qui s'est globalement renforcé au fil des exercices. A l'exception de l'année 2023, marquée par un niveau d'épargne exceptionnel lié au reversement de l'excédent de la ZAC du Vert Buisson, les épargnes se maintiennent à des niveaux satisfaisants. Le ralentissement de l'inflation observé en 2025 exerce un effet favorable sur les équilibres financiers, tout comme la poursuite du désendettement, qui améliore l'épargne nette et permet de dégager des marges de manœuvre pour le financement des investissements.

► PROGRESSION MODÉRÉE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
013 - Atténuation de charges	155	242	213	197	220	209
70 - Produits des services	1 183	1 415	1 669	1 824	1 898	1 867
73 - Impôts et taxes (chap 73)	13 256	14 746	14 855	15 926	17 390	17 479
74 - Dotations, subventions et part.	3 447	3 410	3 382	3 446	3 648	3 792
75 - Autres produits de gestion courante	194	184	190	5 088*	332	323
76 - Produits financiers	348	348	348	348	348	348
Total des recettes hors produits except.	18 582	20 345	20 657	26 829	23 836	24 017
77-78 - Autres exceptionnels	316	174	375	439	27	189
Total	18 899	20 519	21 032	27 268	23 863	24 206

*Le versement de la recette exceptionnelle de 4,8 M€ suite à la clôture de la SPL NOA permet d'obtenir un niveau de recette conséquent en 2023.

L'évolution des recettes de fonctionnement est très modérée entre 2024 et 2025. Après plusieurs années de croissance, les produits de services diminuent légèrement principalement en raison de la baisse des effectifs scolaires impactant la fréquentation de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire.

En ce qui concerne les recettes fiscales, les bases fiscales ont été revalorisées de 1,7 % par l'Etat. Les bases de taxes foncières ont bénéficié d'un léger dynamisme physique de 1,2%. En parallèle, à la suite d'erreurs passées et des changements sur l'éligibilité des logements à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, l'Etat a corrigé les bases de THRS qui subissent une baisse drastique de 65%. Le produit tombe ainsi à 87 K€ et fait l'objet d'une compensation à hauteur de 67 K€ qui n'équivaut pas au montant de l'année 2024 de 260 K€

Les droits de mutation, autre composante du chapitre « impôts et taxes », perçus lors des ventes immobilières, ont bénéficié d'un léger rebond atteignant 846 K€ contre 777 K€ en 2024 mais qui n'égale en rien les années post crise sanitaire.

La recherche de subventions (pour chaque projet) nécessite un travail conséquent, mais elle a permis, entre 2021 et 2025, de percevoir plus de 3.5 M€ de financements de fonctionnement au bénéfice de la ville.

Enfin, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), une autre ressource essentielle pour les collectivités, stagne à 2,5 M€. Elle se décompose comme suit :

- La dotation forfaitaire baisse de 5K€ avec le retour de l'écrêtement et un effet population nulle ;
- La dotation de solidarité urbaine, fixée à 629 K€, progresse de 27 K€, positionnant la Ville au 576^{ème} rang sur 712 ;
- La dotation nationale de péréquation, destinée à la redistribution verticale entre communes, diminue de 12 K€.

► ÉVOLUTION MAÎTRISÉE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

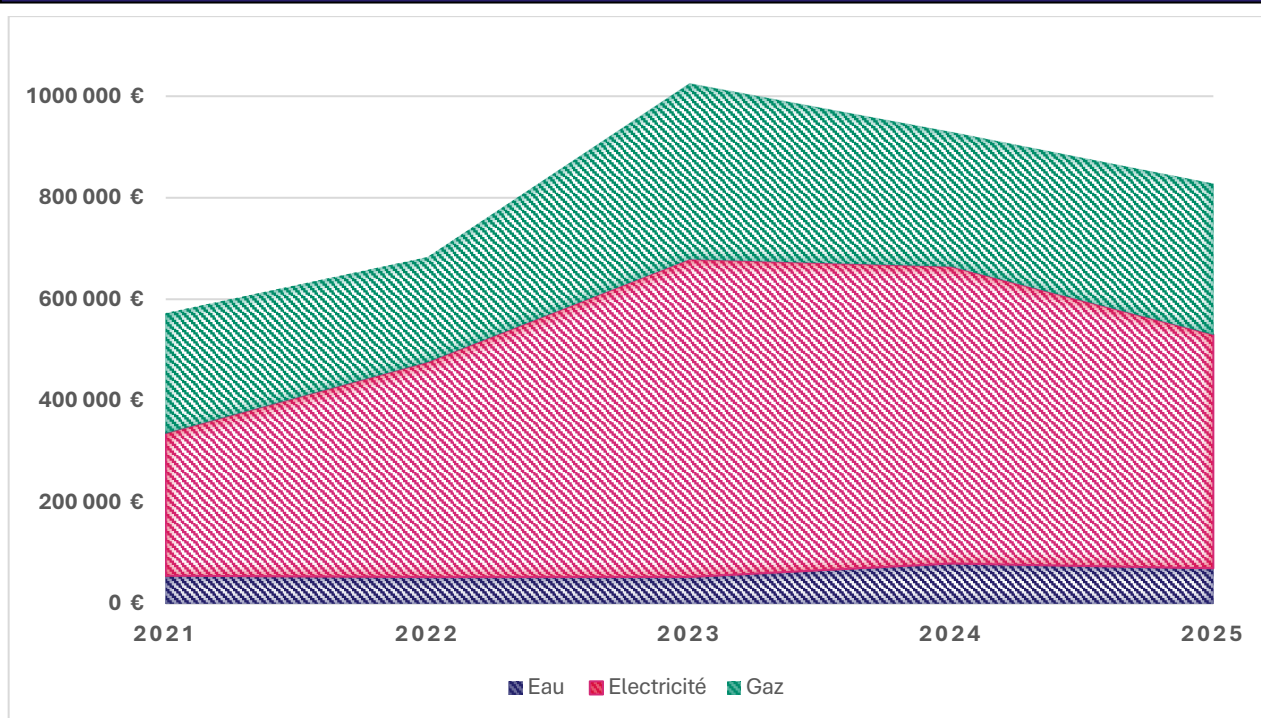
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

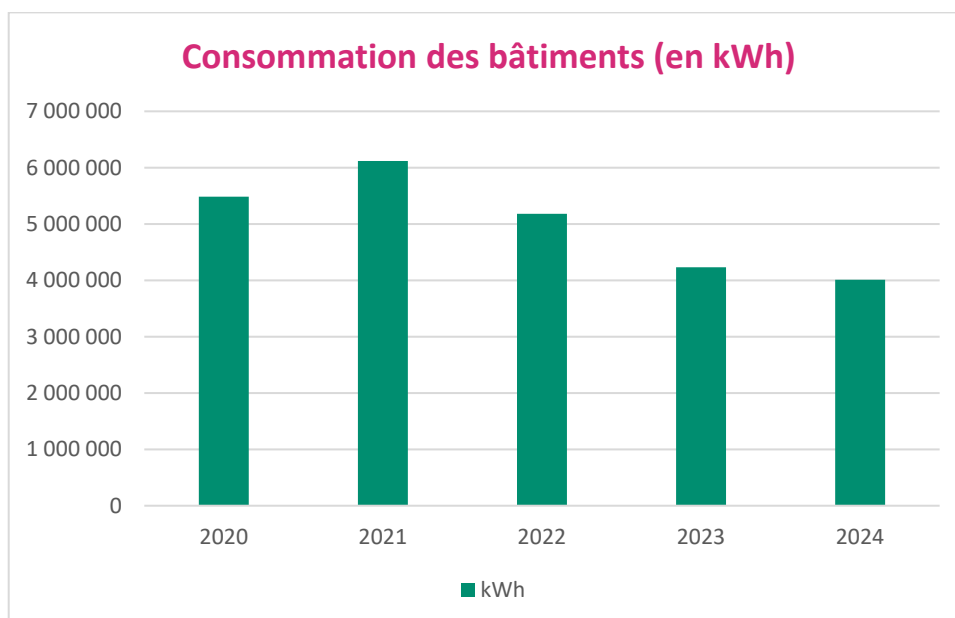
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	3 271	3 558	4 041	4 512	4 636	4 705
012 - Charges de personnel	8 633	9 235	9 707	10 032	10 546	10 811
014 - Atténuation de produits	3	3	3	3	3	5
65 - Autres charges de gestion courante	2 230	2 448	2 591	2 664	3 086	3 225
66 - Charges financières	409	353	299	239	190	148
Total des dépenses de gestion courante	14 545	15 596	16 641	17 450	18 461	18 894
67 - Charges exceptionnelles	29	123	6	7	2	19
68 - Dotations aux provisions	48	33	103	23	24	24
Total	14 623	15 752	16 750	17 481	18 487	18 937

Après avoir fortement augmenté en raison de l'inflation et des dépenses énergétiques entre 2020 et 2023, depuis 2024, on note un ralentissement de la croissance des charges à caractère général. **Entre 2024 et 2025, l'augmentation est de 1,5%.**

Bien que leur niveau soit encore élevé et nettement supérieur à 2020, les dépenses énergétiques continuent leur décroissance. Ceci est en partie dû à la baisse du coût de l'énergie mais principalement aux efforts déployés par la Ville pour limiter la consommation : Changement de chaudières, mise en place de la GTB (Gestion Technique des Bâtiments), rénovation énergétique.

FOCUS FLUIDES





Pour les autres dépenses à caractère général, les principales évolutions concernent la direction des infrastructures et espaces publics qui a vu son patrimoine s'agrandir (équipements sportifs de Ker Lann, rétrocession d'espaces verts) et a fait face à des catastrophes naturelles nécessitant des travaux de remise en état (inondations de début d'année).

La masse salariale évolue de 2,5 % par rapport à 2024. Un focus est fait un peu plus loin dans le rapport.

Enfin, les autres dépenses de la Ville sont, elles aussi, en augmentation au niveau des subventions et participations aux syndicats (CCAS, Syndicat de piscine de la Conterrie, Syndicat de musique Rive Sud et contrat d'association avec la Providence).

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville sont en hausse de 2,43 %

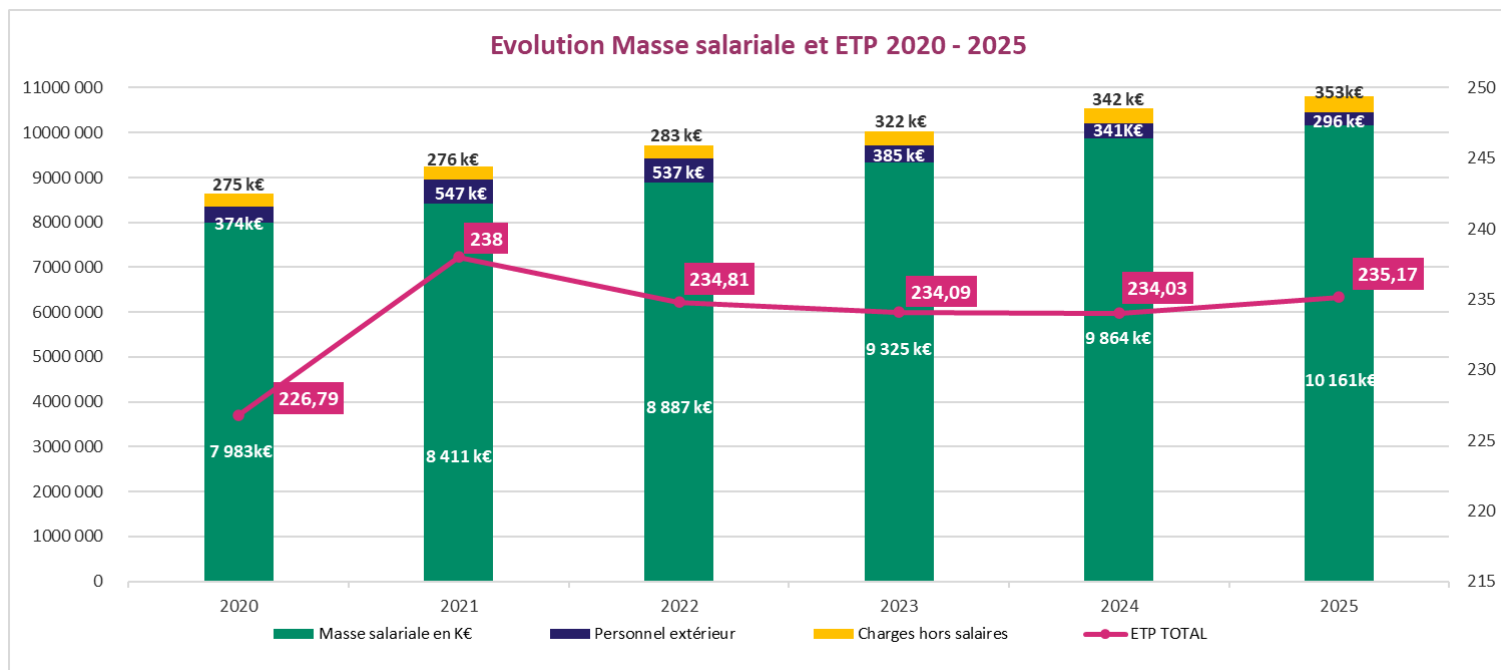
2 – Masse salariale : contraintes réglementaires et renforcement des services

Le nombre d'ETP (Équivalent Temps Plein) total de la Ville augmente de 234,03 en 2024 à 235,17 en 2025. Cette augmentation résulte des embauches du dernier trimestre 2024, notamment pour la gestion des équipements de Ker Lann à la vie associative et aux services techniques ainsi que des postes en attente de recrutement qui ont été pourvus dans le courant de l'année 2025 (responsable cuisine centrale, animateur jeunesse notamment). L'évolution est atténuée par les postes vacants en cours d'année, le temps de procéder au recrutement (responsable enfance-jeunesse, animateur jeunesse entre autres).

Le recours au personnel extérieur a fortement diminué en 2025 passant de 8,17 à 5,99 ETP.

Entre début 2020 et fin 2025, le nombre d'ETP est passé de 219,27 à 235,17, soit une augmentation de 7,3 %. À titre de comparaison, la population officielle (selon l'INSEE) au 1^{er} janvier 2020 était de 18 266 habitants ; au 1^{er} janvier 2026, elle est de 19 683, soit une augmentation de 7,8 %.

Evolution Masse salariale et ETP 2020 - 2025



Sur le plan budgétaire, la masse salariale progresse de 2,5 % entre 2024 et 2025, passant de 10,54 M€ à 10,81 M€. Outre l'impact des créations de poste 2024 en année entière, cette hausse s'explique en grande partie par des évolutions réglementaires, notamment la décision de l'Etat d'augmenter la cotisation de la CNRACL de trois points par an pendant quatre ans, représentant un surcoût de 176 K€ en 2025, ainsi que la revalorisation des cotisations URSSAF et CDG.

ANNEXE 1 : DONNÉES RH RÉTROSPECTIVES

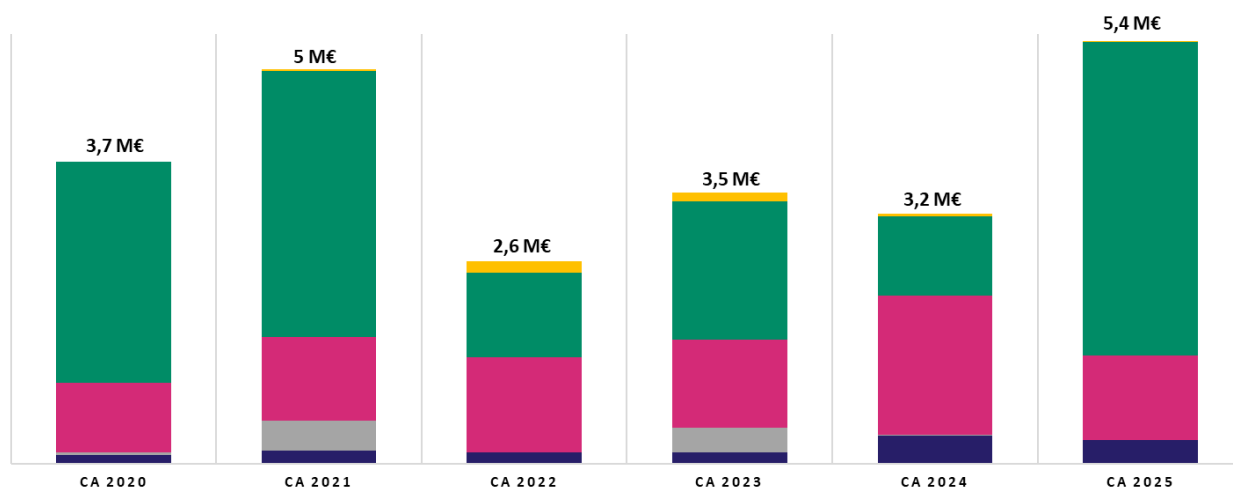
3 – Des investissements en faveur du développement de la ville

Entre 2020 et 2025, la collectivité a investi **23,5 millions d'euros** afin de répondre aux besoins du territoire, moderniser ses équipements et accompagner les transitions en cours.

Sur la période 2021-2025, c'est aussi un travail constant et là encore conséquent qui a été mené afin de trouver des subventions aux projets. Ainsi, plus de **2 millions d'euros** de recettes en investissement ont été perçus.

En 2025, la commune a poursuivi une politique d'investissement équilibrée, combinant le maintien du patrimoine existant, la poursuite de projets structurants et le lancement de nouvelles opérations au service du cadre de vie et des équipements publics.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2020-2025



■ Frais d'études, logiciels... ■ Subventions d'équipement versées ■ Acquisitions terrains, matériels, travaux d'entretien du patrimoine... ■ Travaux, constructions... ■ Autres dépenses

► LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS PHARES 2025

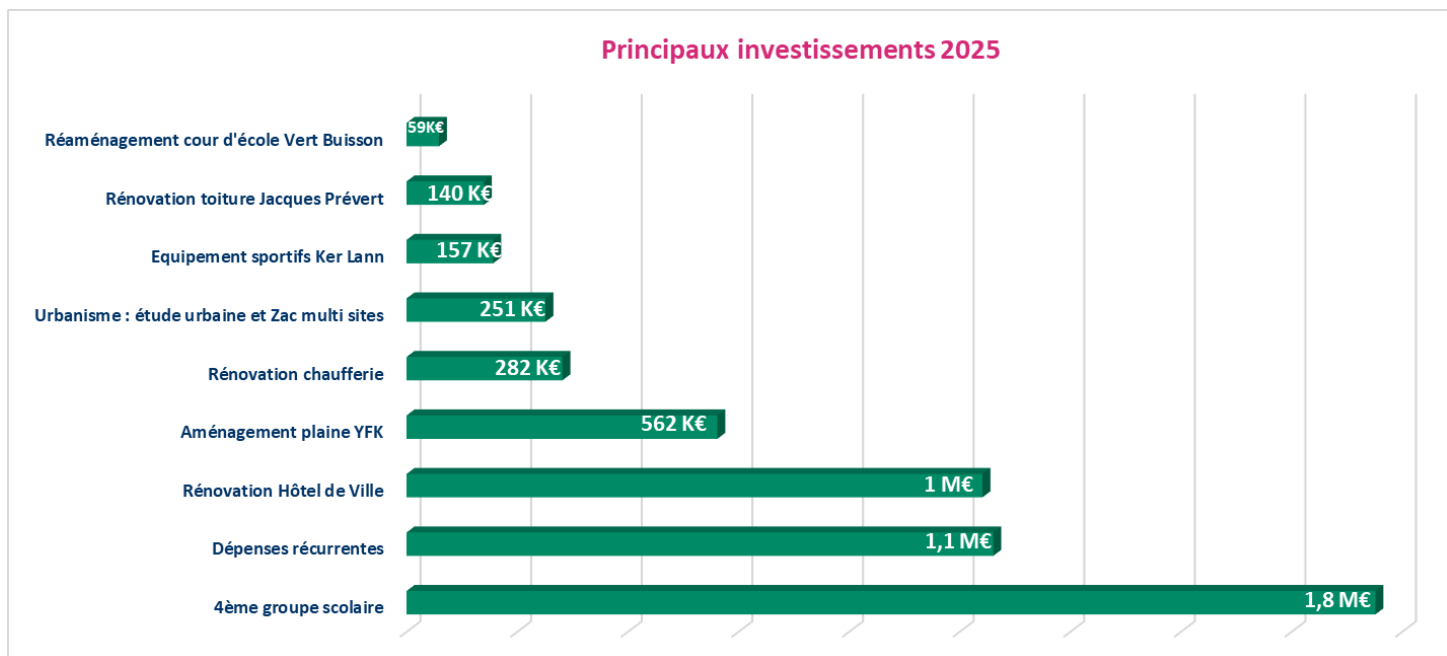
Une part importante des investissements a été consacrée comme chaque année aux dépenses récurrentes, notamment l'entretien de la voirie, des bâtiments communaux et des espaces publics, ainsi qu'à l'acquisition et au renouvellement du matériel nécessaire aux services.

Parallèlement, plusieurs projets se sont poursuivis en 2025, dont les études pré-opérationnelles de la ZAC, la rénovation des chaufferies et l'aménagement des cours d'école, avec une intervention cette année sur l'école du Vert Buisson.

L'année 2025 a également marqué le lancement de nouveaux projets structurants, à l'image de l'aménagement de la Plaine, visant à renforcer l'attractivité et la qualité des espaces de vie.

Enfin, plusieurs opérations engagées en 2025 se poursuivront en 2026, notamment la réfection de la toiture de l'école Jacques-Prévert, les travaux dans les équipements de Ker Lann, l'installation d'un contrôle d'accès dans les équipements sportifs, le remplacement du jeu dans le parc Surcouf, ainsi que deux programmes majeurs : la création du 4^e groupe scolaire et ALSH et la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville.

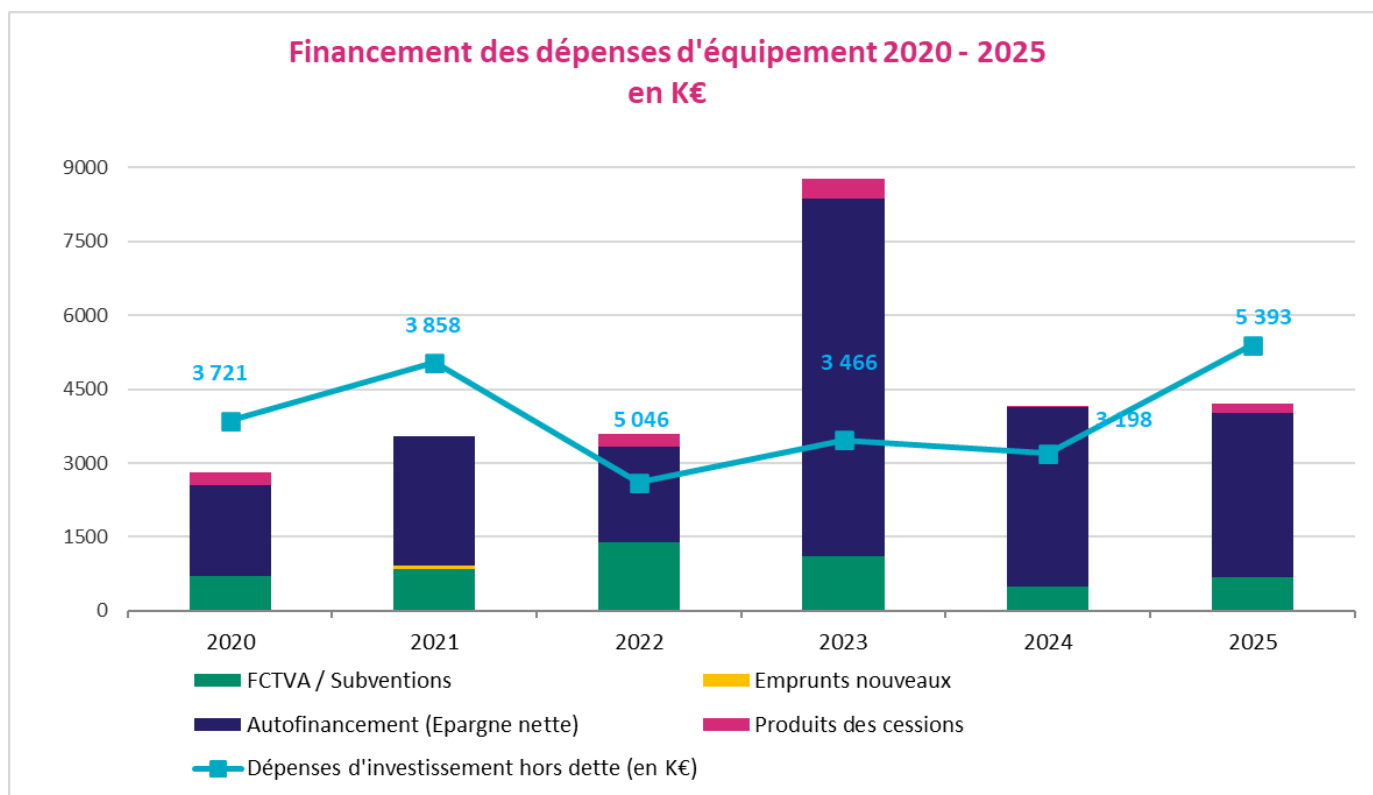
Principaux investissements 2025



► DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SANS RECOURS À L'EMPRUNT

En 2025, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Malgré le déficit constaté au 31 décembre, les ressources propres (subventions, FCTVA, cessions, épargne) ainsi que le fonds de roulement accumulé les années précédentes ont permis de financer intégralement les projets d'investissement.

Financement des dépenses d'équipement 2020 - 2025 en K€



4 – Poursuite du désendettement en 2025

La Ville n'a pas contracté d'emprunt depuis 2016 hormis 75 000 € en 2020 d'emprunt à taux 0 avec la CAF pour la construction de l'ALSH à la MDE.

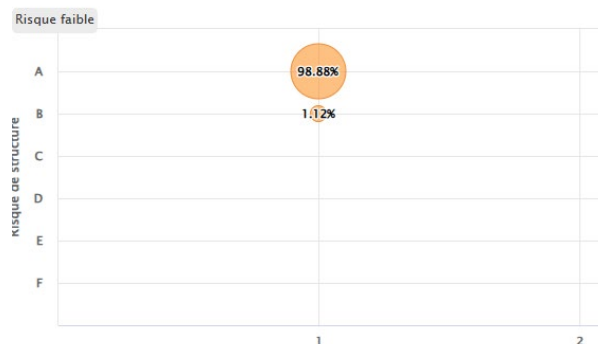
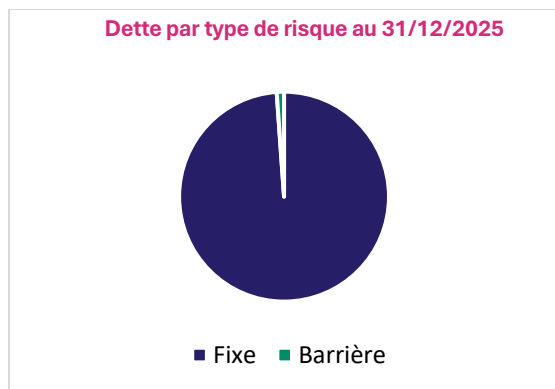
Début 2020, la dette communale s'élevait à près de 20 M€ ; elle est passée sous la barre des 8 M€ fin 2025. Les ratios financiers, notamment ceux relatifs au désendettement et à l'épargne, se situent aujourd'hui dans les standards d'une collectivité disposant d'un budget sain et maîtrisé.

La durée de vie résiduelle moyenne de la dette permet de mesurer la vitesse d'extinction de la dette. Elle est de 4 ans et 7 mois pour la Ville.

La durée de vie moyenne de la dette (durée pondérée par le rythme de remboursement du capital emprunté) diminue progressivement de 3 ans et 2 mois en 2024 à 2 ans et 9 mois fin 2025.

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Montant de la dette	9 379 363	7 634 486
Nombre d'emprunt	11	9
Taux moyen annuel	1,88 %	1,79 %
Durée résiduelle moyenne	5 ans et 4 mois	4 ans et 7 mois
Durée de vie moyenne	3 ans et 2 mois	2 ans et 9 mois

Au 31 décembre 2024, 98,88 % des emprunts de la Ville sont sur taux fixe. La dette est donc très saine et sécurisée selon la charte de bonne conduite Gissler.



ANNEXE 2 : ÉLÉMENTS SUR LA DETTE ACTUELLE DE LA VILLE

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La politique budgétaire de la ville doit s'inscrire dans une démarche visant à concilier ambition et responsabilité. Elle poursuit plusieurs objectifs complémentaires : accompagner le développement harmonieux de la commune, répondre de manière concrète et durable aux besoins des habitants, tout en préservant un équilibre financier solide garantissant la réalisation des projets structurants. Cette gestion rigoureuse repose sur une maîtrise constante des dépenses, une optimisation des recettes et un effort continu de désendettement, permettant à la collectivité de conserver une capacité d'investissement élevée et de préparer sereinement l'avenir.

Les investissements déjà engagés s'inscrivent pleinement dans cette orientation, traduisant concrètement cette politique budgétaire responsable par des projets utiles, structurants et compatibles avec les capacités financières de la collectivité.

La prochaine municipalité devra ainsi poursuivre cette dynamique, en s'appuyant sur l'engagement et la participation des habitants, afin de renforcer et développer les services essentiels qui font la richesse et l'identité de notre communauté. Solidarité, dynamisme, culture, tranquillité publique, transition écologique et qualité du cadre de vie devront rester au cœur des priorités, dans une logique de proximité, de cohésion sociale et de développement durable au service de tous.

► HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DES RECETTES

Sur la période 2026 -2031, hors cessions, la Ville anticipe une progression moyenne de 0,68%.

Dans un contexte incertain et avec un projet de loi de finances qui met à contribution les collectivités, l'évolution des recettes de fonctionnement entre 2025 et 2026 est estimée en recul de 1,87 %.

L'ensemble des chapitres enregistre ainsi une légère diminution, liée notamment aux mesures de l'État (réduction de la compensation des locaux industriels), à la stagnation démographique et à la baisse des effectifs scolaires.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
013 - Atténuation de charges	209	150	150	150	150	150	150
70 - Produits des services	1 867	1 799	1 817	1 835	1 854	1 872	1 891
73 - Impôts et taxes	2 177	2 187	2 187	2 187	2 187	2 187	2 187
731 - Fiscalité locale	15 302	15 306	15 503	15 826	16 084	16 347	16 615
74 - Dotations, subventions et part.	3 792	3 551	3 649	3 675	3 660	3 580	3 590
75 - Autres produits de gestion courante	323	227	227	227	227	227	227
76 - Produits financiers	348	348	348	348	348	348	348
Total des recettes hors produits except.	24 017	23 567	23 880	24 247	24 509	24 711	25 007
77-78 - Autres exceptionnels	189	950	159	0	150	0	0
Total	24 206	24 517	24 039	24 247	24 659	24 711	25 007
Evolution hors produits except.		-1,87%	1,33%	1,54%	1,08%	0,82%	1,20%

DETAIL DES EVOLUTIONS DE RECETTES PAR CHAPITRE

Impôts et taxes (chapitres 73 et 731)

- ✓ Le **coefficient de revalorisation des bases fiscales est limité à 0,8%** pour 2026. Associée à une population relativement stable, cette faible progression conduit à une estimation des recettes fiscales de 13,96 M€ en 2026, soit une hausse de 76 K€. Pour les années suivantes, les hypothèses s'appuient sur les prévisions Banque de France, à savoir 1,3 % puis 1,8 % de revalorisation des bases fiscales.

- ✓ **Les recettes de droits de mutation**, après une nette diminution en 2024, ont connu un léger regain en 2025, 846K€. Compte tenu du caractère volatil de cette ressource, étroitement dépendante de l'évolution du marché immobilier, une estimation prudente de 800 K€ pour 2026 et 750 K€ par an à partir de 2027 est retenue dans la prospective financière.
- ✓ Les autres recettes fiscales sont, quant à elles, anticipées comme globalement stables ou en légère diminution.

Dotations et participations (chapitre 74)

- ✓ Avec le retour de l'écrêtement sur la dotation forfaitaire et une population physique stable, la Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF) stagnerait en 2026.**
- ✓ Les subventions sont prévues en diminution par rapport à 2025, en raison de l'achèvement de certains dispositifs d'aide, notamment ceux liés au poste de technicien énergie et aux actions en faveur de la gestion des déchets.
- ✓ Le projet de loi de finances prévoit une réduction de 25 % de la compensation fiscale sur les locaux industriels. Les hypothèses retenues intègrent cette baisse, ainsi que la mise en place d'une nouvelle compensation liée aux bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, estimée à environ 60 K€ par an.

Produits de services (chapitre 70)

- ✓ La prévision est prudente, en légère baisse par rapport à 2025 notamment en raison de la baisse des effectifs scolaires. Les tarifs ont été augmentés de 1,5% contre 3,5% en 2025.

Autres recettes

- ✓ Elles concernent les cessions et le fonds de soutien pour la sortie de l'emprunt toxique. Les cessions programmées en 2026 sont les 13 et 53 avenue Legault pour 535 000 €, le restaurant de la gare pour 395 000 € et la reprise d'une ancienne tractopelle pour 20 000 €.

► HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES

Sur la période 2026-2031, les dépenses devraient progresser en moyenne de 3 %.

Cette évolution s'inscrit dans la poursuite du développement de la Ville, marquée par l'extension de son patrimoine, notamment les équipements sportifs de Ker Lann, la création d'un quatrième groupe scolaire et la rétrocession d'espaces verts, ainsi que par le financement de projets destinés au service des Bruzois.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
011 - Charges à caractère général	4 705	5 020	5 120	5 216	5 312	5 411	5 512
012 - Charges de personnel	10 811	11 406	11 826	12 185	12 429	12 677	12 931
014 - Atténuation de produits	5	3	3	3	3	3	3
65 - Autres charges de gestion courante	3 225	3 264	3 329	3 387	3 446	3 505	3 566
66 - Charges financières	148	151	158	134	171	175	143
Total des dépenses de gestion courante	18 894	19 844	20 436	20 924	21 360	21 772	22 155
67 - Charges except. + induites invest.	19	10	10	10	10	10	10
68 - Dotations aux provisions	24	26	26	26	26	26	26
Charges induites des investissements	0	0	100	260	350	420	425
Total	18 937	19 880	20 572	21 220	21 746	22 228	22 616
		4,98%	3,51%	3,15%	2,48%	2,22%	1,75%

DETAIL DES EVOLUTIONS DE DEPENSES PAR CHAPITRE

Charges à caractère général (chapitre 011)

- ✓ Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, un effort de maîtrise des dépenses a été demandé à l'ensemble des services afin de contenir l'évolution des charges à caractère général par rapport aux prévisions 2025. Néanmoins, ces dépenses progressent de 6,7 % (réalisé 2025 à atterrissage prévisionnel 2026), principalement en raison d'une sous-consommation des crédits en 2025 (projets informatiques reportés, baisse des dépenses de fluides, notamment d'électricité, ainsi que des provisions en urbanisme ou en communication finalement non mobilisées).
- ✓ Pour 2026, les enveloppes budgétaires sont globalement reconduites à un niveau légèrement inférieur, à l'exception de la direction des infrastructures et des espaces publics, qui supporte des charges supplémentaires liées à l'extension du patrimoine communal. À ce stade, les effets financiers de l'installation de cellules photovoltaïques sur le territoire communal ne sont pas intégrés à la prospective, faute de visibilité suffisante.
- ✓ À compter de 2027, une évolution annuelle maîtrisée de 2 % est retenue pour ces dépenses.
- ✓ Les dépenses résiduelles liées au futur groupe scolaire sont inscrites à partir de 2027 avec une montée en charges progressive jusqu'en 2030.

Charges de personnel (chapitre 012)

Entre 2025 et 2026, les dépenses de personnel seraient en augmentation de 5,5 %. Ceci résulte de contraintes exogènes d'une part, mais aussi d'une **provision prudente et nécessaire de certaines dépenses de personnel à la réalisation incertaine** (ex : annonce de plusieurs évolutions réglementaires à venir comme la participation plus importante à la protection sociale des salariés à hauteur de 50% ou encore la prise en charge de l'assurance chômage). Par ailleurs, des **demandes de créations de postes non satisfaites en 2025 mais qui correspondent à des besoins récurrents et permanents**, ont été validées à l'issue des arbitrages budgétaires.

Evolutions règlementaires :

275 K€

- Avancements grades / échelons
- Evolution cotisation retraite CNRACL 3 points par an jusqu'en 2028 (PLF 2025)
- Participation à la mutuelle santé obligatoire au 1er janvier 2026 (15€ par agent)
- Nouvelle cotisation URSSAF, versement mobilité rural et régional à 0,15%
- Provision pour allocation chômage (pas nécessairement consommé)

Renfort de services:

124 K€ - 3 ETP

- 1 policier municipal
- 1 gestionnaire marchés publics
- 1 chargé de mission atlas de la biodiversité (poste financé à hauteur de 80 %)

ANNEXE 3 : ETP PRÉVISIONNELS PAR DIRECTION

Charges de gestion courante (chapitre 65)

- ✓ La Ville maintient son soutien au tissu associatif bruzois. Le montant des subventions versées aux associations est maintenu.
- ✓ La participation de la Ville au CCAS augmente de 36K€ en raison du recrutement au mois de septembre 2025 du chargé d'animation qui intervient pour la maison Hélène et reprendra et développera les actions du CCAS à destination des personnes âgées.
- ✓ Après le versement d'une participation exceptionnelle au Syndicat de la piscine de la Conterrie en 2025 pour maintenir le budget à l'équilibre, la participation 2026 est estimée à 400K€.

► POURSUITE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Engagé lors des exercices précédents, le PPI en cours se poursuit afin d'assurer la continuité des projets structurants déjà lancés et de respecter les engagements pris. Cette trajectoire d'investissement maîtrisée vise à concilier maîtrise de l'endettement, qualité du service public et adaptation aux besoins du territoire, tout en priorisant la finalisation des opérations engagées.

PPI 2025 -2030

En K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Enveloppe APCP *	2 793	7 186	1 698			
Dépenses récurrentes	1 061	2 140	1 358	1 302	1 302	1 302
Poursuite PPI 2025 - 2030	1 539	3 943	2 310	520	320	320
Capacité d'investissement autre		505	1 625	2 100	1 000	
	5 393	13 773	6 991	3 922	2 622	1 622

* 4ème groupe scolaire et rénovation énergétique HDV

Les restes à réaliser 2025 sont inclus en année 2026

Beaucoup de projets ont été initiés ou étudiés au cours de l'année 2025 et se concrétiseront en 2026. En voici un extrait :

- Les travaux liés au **4^e groupe scolaire** ont débutés en 2025 et se poursuivront en 2026
- La **rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville** ;
- Le **remplacement de la toiture** de l'école Jacques Prévert ;
- L'élaboration d'un **Schéma Directeur Immobilier et Energétique** pour planifier les rénovations énergétiques des équipements municipaux, notamment dans le cadre du décret tertiaire.
- Des maîtrises d'œuvre pour le **remplacement du foyer foot** ou le **système de sécurité incendie de l'école du vert buisson** qui sera remplacé en 2026
- Le **réaménagement des cours d'école**. Après Champ l'Évêque en 2023/2024, Vert Buisson en 2025, c'est au tour de l'école Jacques Prévert
- Le **contrôle d'accès des équipements sportifs**.
- L'aménagement de la plaine Yann Fanch-Kemener en cours de finalisation

Outre la poursuite des projets en cours, la programmation des investissements 2026-2030 sera proposée à l'issue des élections locales 2026, pour répondre au projet de territoire des élus nouvellement en place. A ce stade, une enveloppe prévisionnelle est estimée, au regard des épargnes prospectives mobilisables.

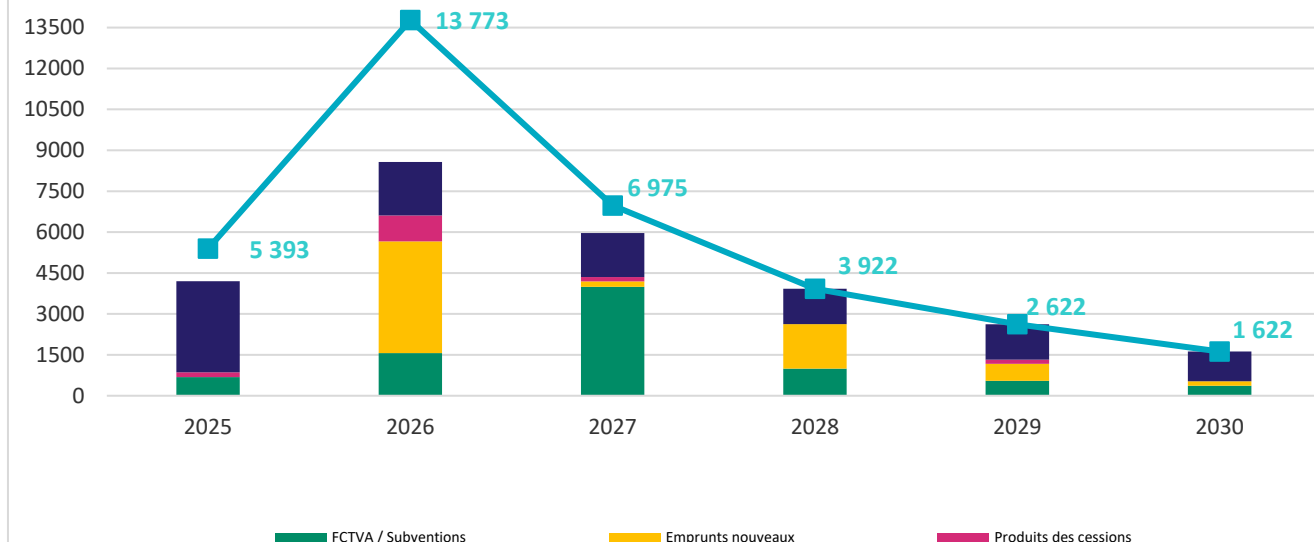
ANNEXE 4 : ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

► LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La commune ajuste en permanence sa politique d'investissement au regard de sa capacité de désendettement et du niveau de son épargne brute. Cette dernière résulte de l'équilibre entre les ressources de fonctionnement et les besoins croissants liés au développement de la Ville, dont la population atteint désormais près de 20 000 habitants (population de référence INSEE 2023 : 19 683).

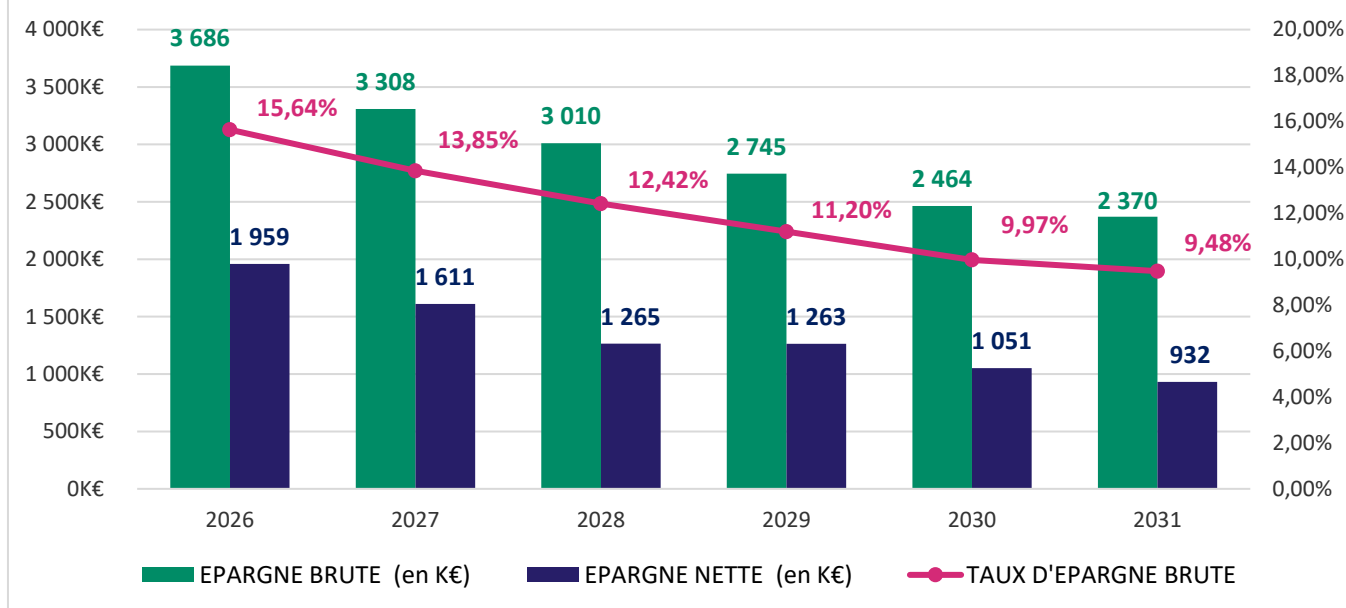
Au regard des projections financières et des investissements programmés, un recours à l'emprunt de 4 100 000 € est envisagé en 2026. Pour les exercices suivants, le besoin de financement demeure contenu grâce à l'épargne constituée annuellement.

Financement des dépenses d'équipement 2025 -2030 en K€



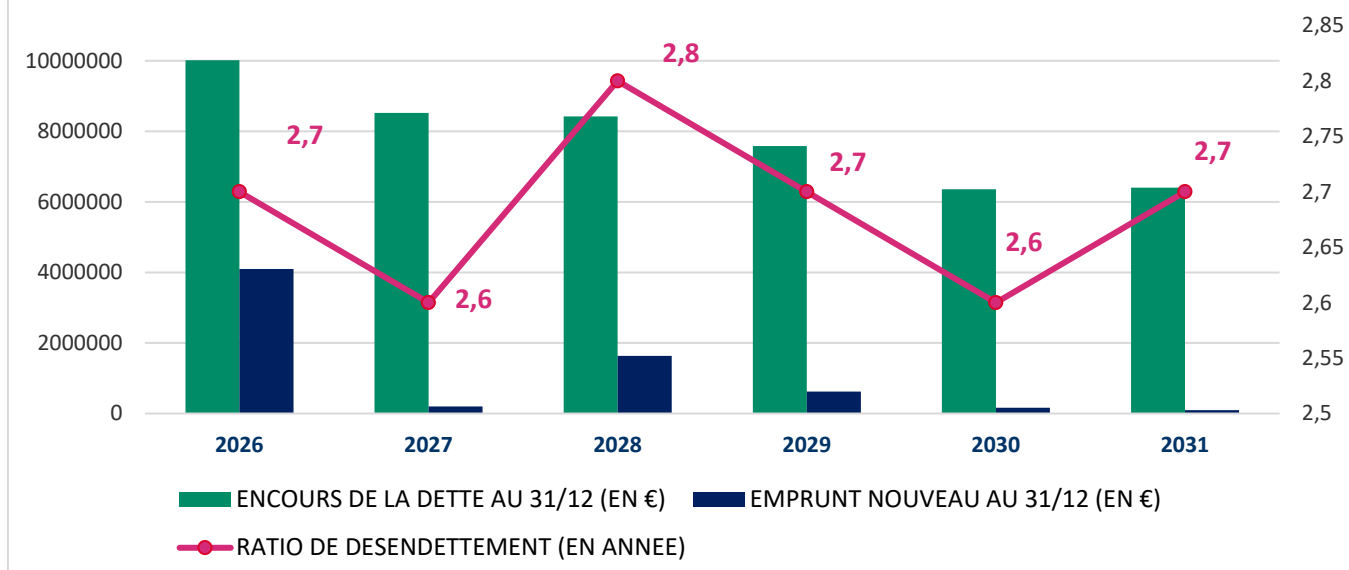
► DES RATIOS MAINTENUS À UN BON NIVEAU

Evolution des épargnes 2026 - 2031



Au cours du prochain mandat, l'évolution de l'épargne nette restera à un niveau satisfaisant. L'épargne brute demeure solide, supérieure à 2 M€, garantissant le maintien de ratios financiers favorables. Cette trajectoire permet de préserver une capacité de désendettement contenue, limitée à un maximum de trois années, tout en poursuivant la réduction de l'encours de dette, appelé à diminuer de 10 M€ à 6,5 M€.

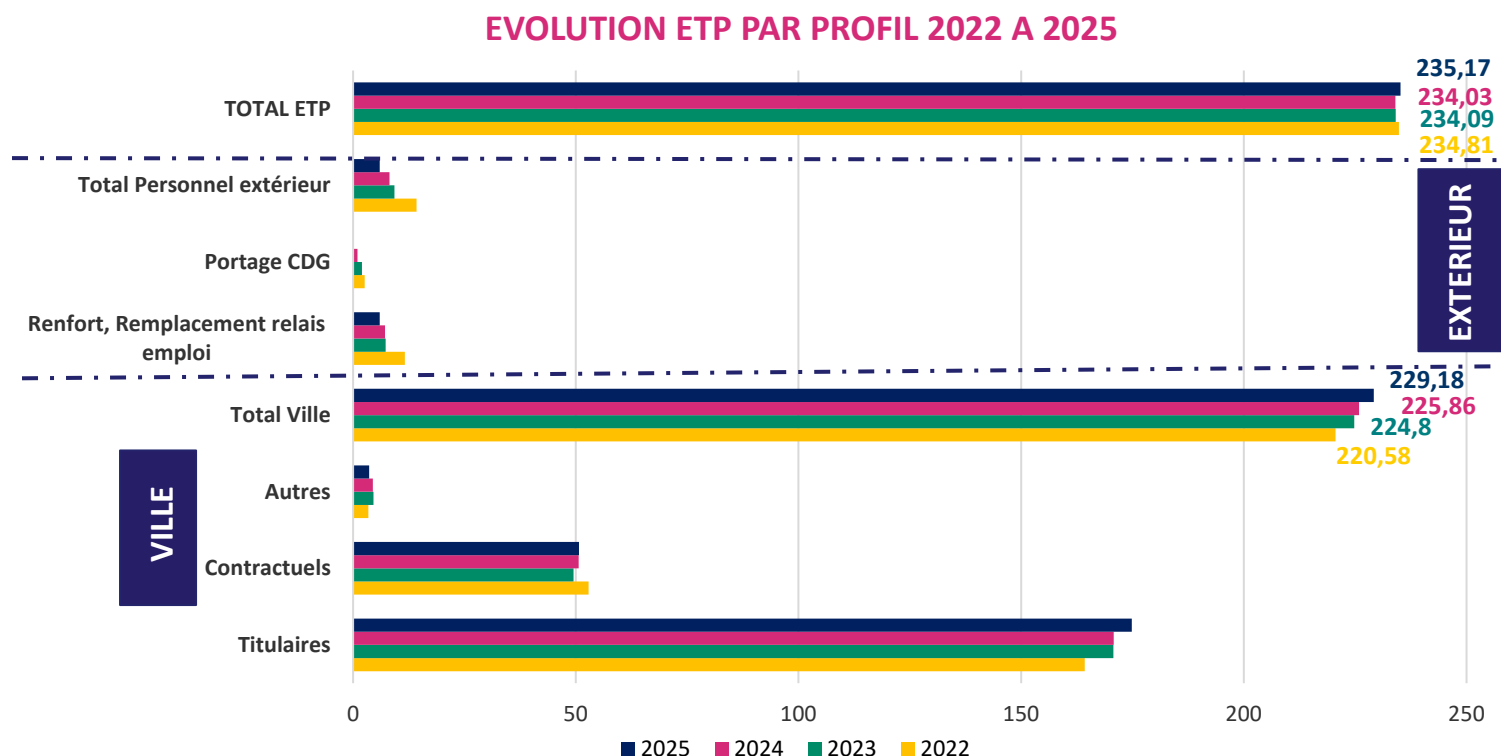
Encours de la dette au 31/12 et ratio de désendettement



ANNEXE 5 : DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2026 PAR PÔLE (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

ANNEXE 1 : Données RH rétrospectives

► ÉVOLUTION DES ETP PAR PROFIL



Depuis 2022, le nombre total d'ETP (équivalents temps plein) est quasiment stable de 234,81 ETP à 235,17 ETP.

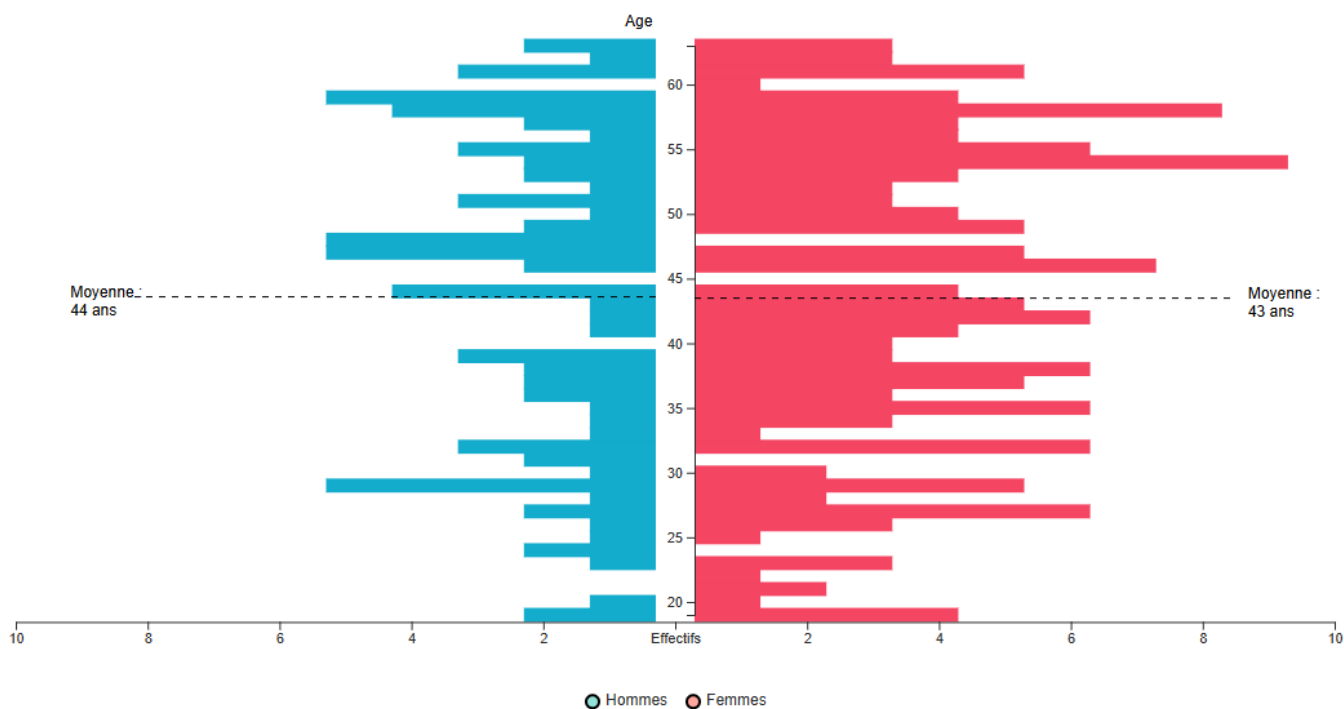
Le nombre de titulaires a augmenté de 8,6 ETP depuis 2022. Afin de soutenir le projet politique, répondre aux besoins croissants de la population, et renforcer les services impactés par l'augmentation de leur charge de travail, plusieurs postes ont été créés dans des domaines stratégiques tels que la transition écologique, le Relais Petite Enfance, l'informatique, l'enfance/jeunesse, la communication, les infrastructures, les espaces publics, et la vie associative. Par ailleurs, la part de contractuels a baissé au profit des titulaires, en ligne avec les directives de gestion RH établies en 2024, qui ont priorisé la « déprécarisation » des agents. Les effets de ces mesures sont visibles depuis 2023.

Parallèlement, le recours à du personnel extérieur diminue significativement.

Enfin, les créations de postes de fin 2024 ont finalement été neutralisées par une baisse des ETP dans la direction de l'éducation et des postes vacants en 2025 pour lesquels le recrutement a pris du temps.

► PYRAMIDES DES ÂGES

L'âge moyen constaté en décembre 2025 est de 43 ans, tous personnels contractuels et titulaires confondus. Les effectifs de la Ville se situent dans la moyenne nationale. Ce sont les effectifs des personnels « animateurs » qui font baisser la moyenne d'âge.



► ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ET TEMPS DE TRAVAIL

en k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Traitement Brut	5 589	5 858	6 264	6 497	6 947	7 015	7 168
<i>Dont Traitement de base</i>	4 635	4 847	5 052	5 161	5 397	5 479	5 845
<i>Dont heures supplémentaires</i>	82	86	76	72	44	45	0
<i>Dont SFT</i>	105	98	101	87	83	87	86
<i>Donc NBI</i>	0	0	0	35	34	39	35
<i>Dont Primes et Indemnités</i>	784	851	1 057	1 187	1 417	1 365	1 202
Charges patronales	2 378	2 529	2 601	2 783	2 889	3 146	3 441
Personnel extérieur	374	547	537	385	341	296	425
Charges hors salaires	275	276	283	322	342	353	372
Avantage en nature	16	24	23	45	28	0	0

Le décompte du temps de travail effectif est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de :



1607 HEURES MAXIMUM

(1600 heures + 7 heures pour la journée de solidarité). Décret n° 2000-815 du 25 août 2000

228 jours x 7h = 1596 heures
arrondies à **1600h**

1600 + 7h de la journée solidarité = **1607 heures**

Nombre de jours dans l'année : 365 jours

Repos hebdomadaires : 52 x 2 = 104 jours

Congés annuels : 5 x 5 = 25 jours

Forfait jours fériés : 8 jours

■ **Total des jours non travaillés** : 104 + 25 + 8 = 137 jours

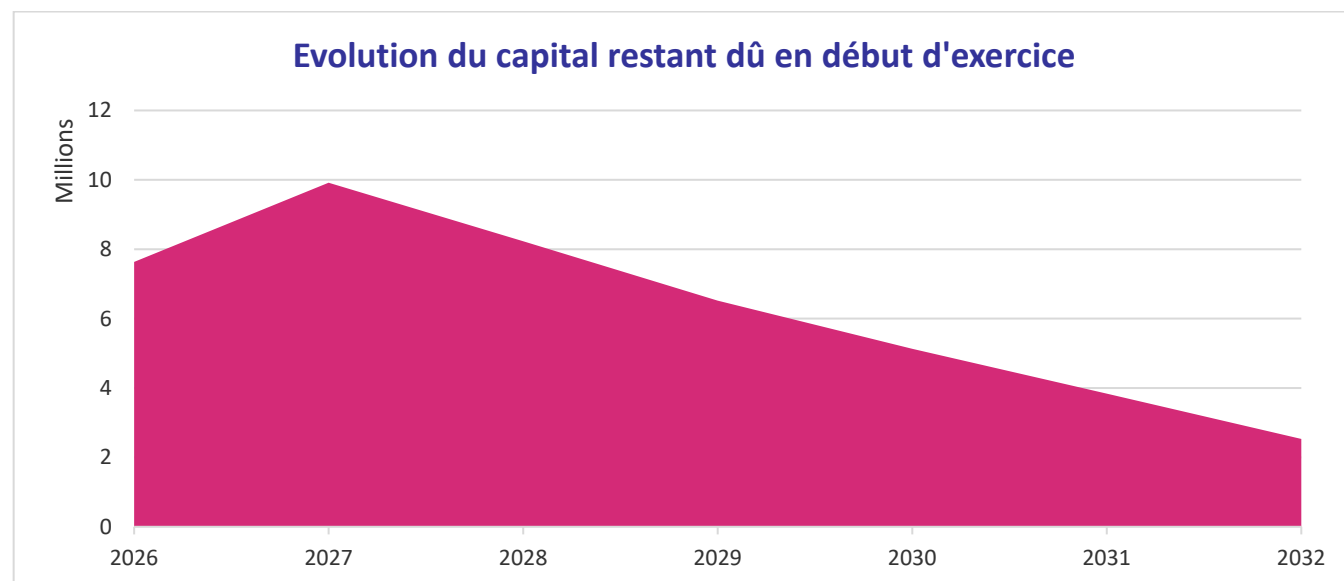
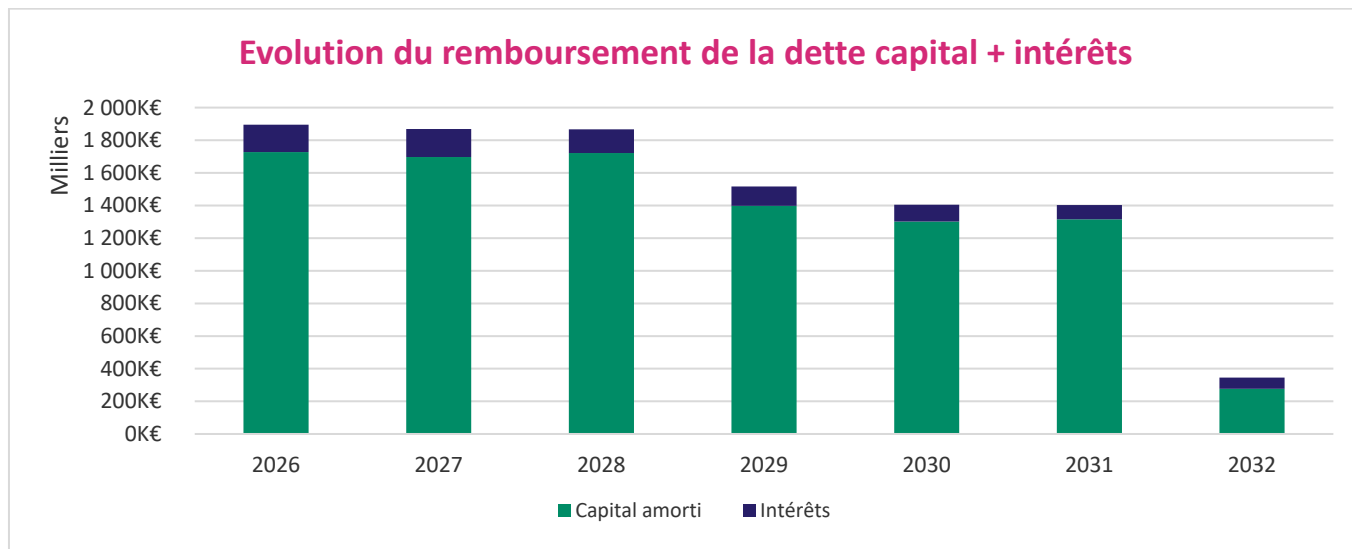
■ **Jours travaillés** : 365 - 137 = 228 jours

ANNEXE 2 : Eléments sur la dette actuelle de la Ville

► PROFIL EXTINCTION DE LA DETTE

Le capital à amortir annuellement, reste entre 1M€ et 1,7M€ par an jusqu'en 2032, même avec les 4 100 000 € nouvel emprunt contracté en 2026.

A noter que la Ville encaisse, annuellement et jusqu'en 2031, 348 000 euros au titre du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie de l'emprunt toxique.



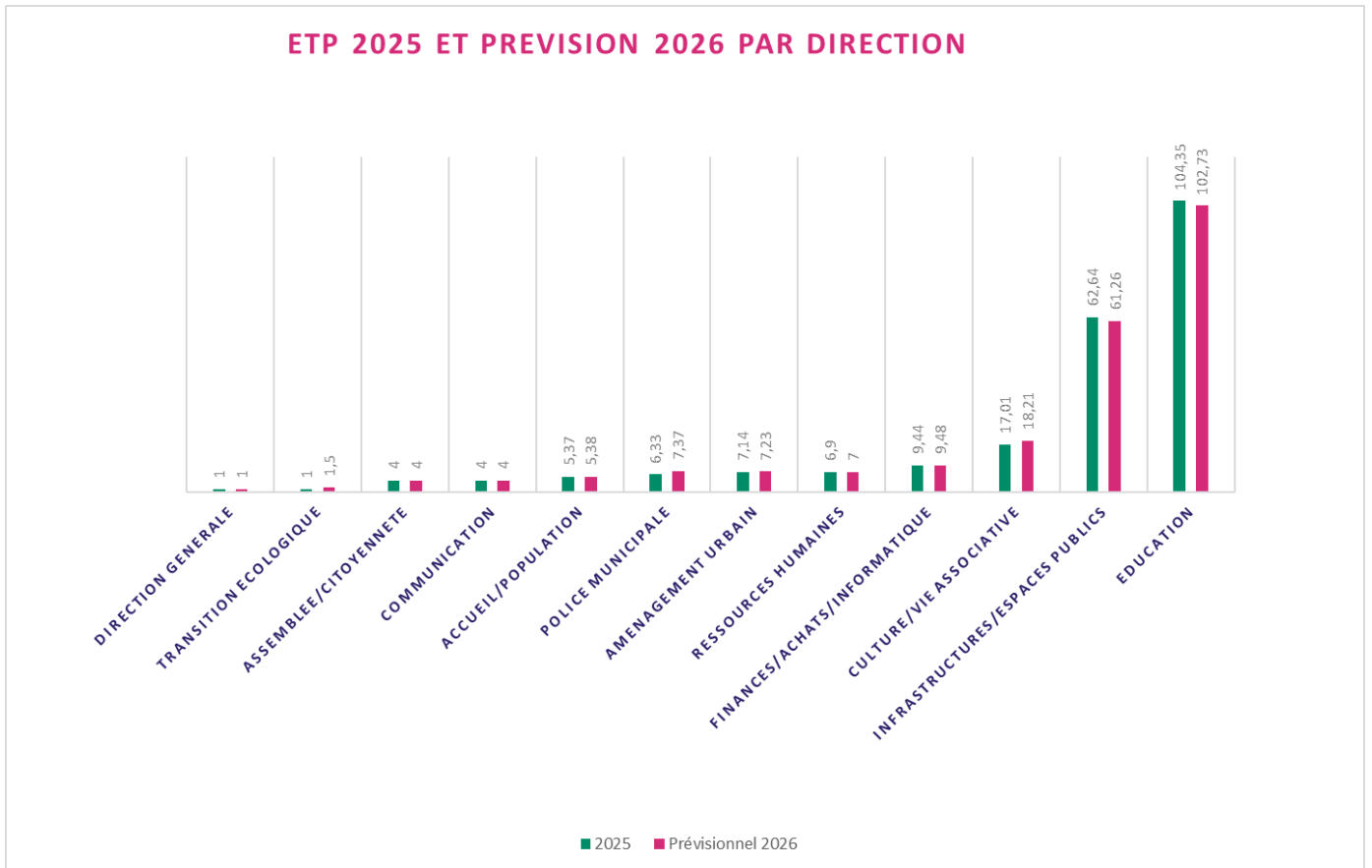
► RÉPARTITION DE LA DETTE 2025 PAR PRÊTEUR

Le plus gros prêteur reste la SFIL car c'est la banque avec laquelle l'emprunt toxique a été renégocié. La dette est globalement bien répartie entre différents prêteurs.

DETTE 2025 PAR PRETEURS

	Montant emprunté	Capital restant dû	Annuité totale	En intérêts	En capital	Nombre de produits
Arkea	1 000 000	66 667,04	71 259,99	4 593,35	66 666,64	1
Caisse allocations familiales	75 000	37 500,00	7 500,00	-	7 500,00	1
Caisse d'épargne	2 500 000	0,00	169 903,47	3 236,99	166 666,48	1
Caisse des dépôts et consignations	1 850 000	459 869,12	165 461,60	23 588,30	141 873,30	1
Crédit agricole	500 000	33 333,52	35 695,00	2 361,68	33 333,32	1
Crédit foncier de France	1 000 000	199 999,84	74 799,13	8 132,45	66 666,68	1
SFIL CAFFIL	16 217 092,95	6 020 450,33	1 124 796,94	95 959,64	1 028 837,30	3
Société générale	3 500 000	816 666,36	263 161,83	29 828,47	233 333,36	2
Total	26 642 092,95	7 634 486,21	1 912 577,96	167 700,88	1 744 877,08	11

ANNEXE 3 : ETP 2025 et prévisionnels 2026 par direction



Les ETP prévisionnels Ville pour 2026 sont de 229,16.

Le personnel extérieur n'est pas représenté dans ce graphique.

ANNEXE 4 : Actualisation du PPI (Plan Pluriannuel d'investissements)

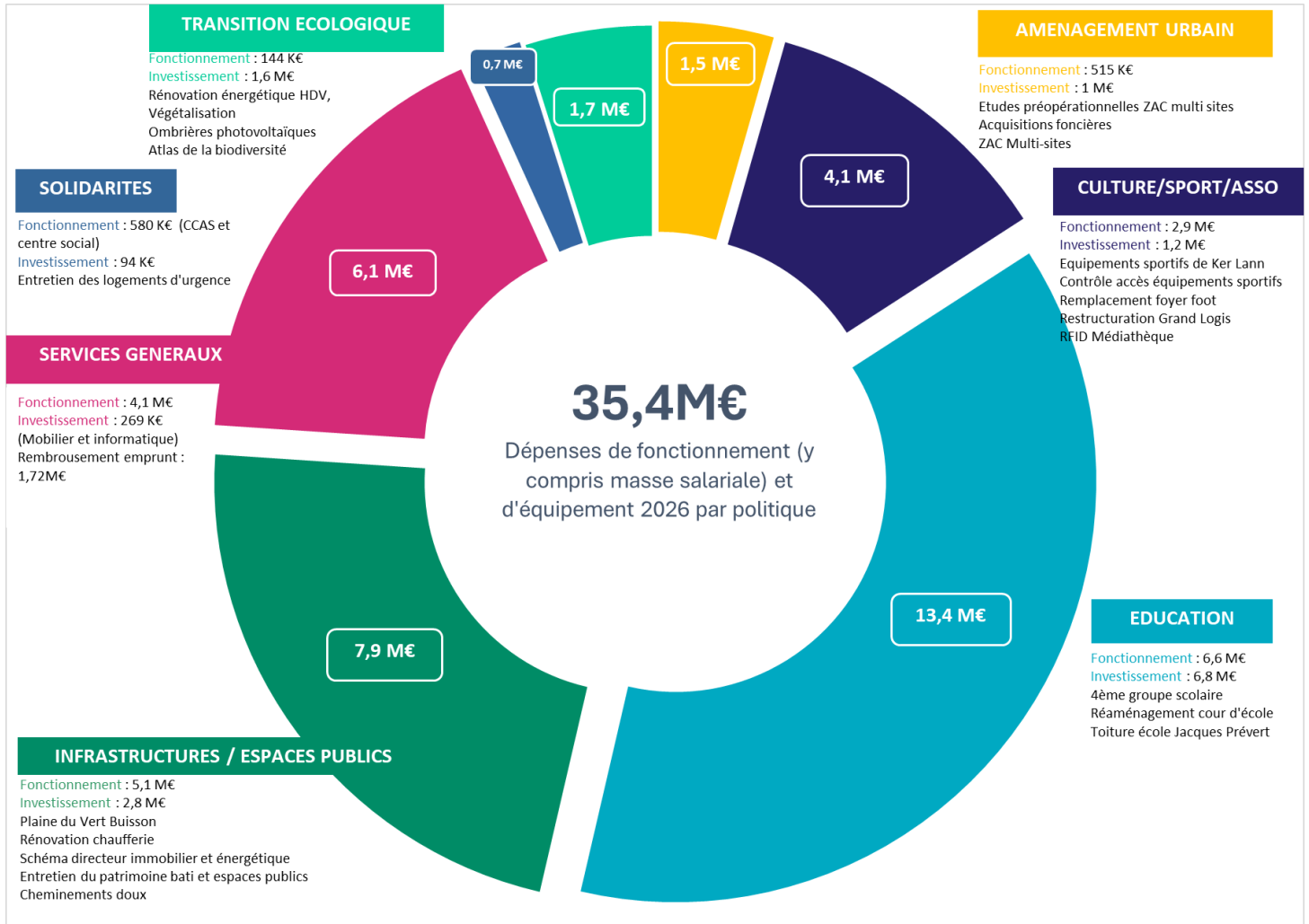
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (en K€)

	Années antérieures 2023 - 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL PROJET
Dépenses récurrentes	2 206	1 476	1 725	1 358	1 302	1 302	1 302	11 739
Projets 2025 - 2030	2 702	4 471	9 842	4 008	520	320	320	24 045
4ème groupe scolaire	1 324	1 752	6 226	1 698	0	0	0	11 000
Rénovation Hôtel de Ville	99	1 041	960	0	0	0	0	2 100
Equipements sportifs Ker Lann	177	193	575	0	200	0	0	1 145
Rénovation toiture école Jacques Prévert	15	592	0	0	0	0	0	607
Etudes préopérationnelles aménagement	392	251	110	0	0	0	0	753
Rénovation chaufferies	540	310	120	120	120	120	120	1 450
Réaménagement des cours d'école	137	59	75	0	0	0	0	271
Remplacement foyer foot	0	15	265	0	0	0	0	280
Décrot tertiaire (rénov thermique bâtiment)	3	149	0	200	200	200	200	953
Manoir de la Noé : Création d'un éco-logis	0	65	10	0	0	0	0	75
Place de Bretagne (Ombrières et aménagement projet RM)	0	4	360	260	0	0	0	624
Cavurnes	0	25	30	0	0	0	0	55
Vidéoprotection - caméra place de Bretagne	0	4	20	0	0	0	0	24
Remplacement SSI Vert Buisson	0	13	150	0	0	0	0	163
Projet équipement culturel	15	0	50	300	0	0	0	365
Urbanisme - terrains sous DUP (ex les rosiers)	0	0	28	250	0	0	0	278
Rénovation siège salle de spectacle et nez de marche LGL	0	0	0	120	0	0	0	120
Borne RFID médiathèque	0	0	100	0	0	0	0	100
Bd Pasteur / DeGaulle (espaces verts)	0	0	0	200	0	0	0	200
Réseau express vélo Rennes-Saint Jacques-Bruz	0	0	12	0	0	0	0	12
Terrain de rugby complémentaire en herbe	0	0	330	0	0	0	0	330
Extension cimetière	0	0	0	660	0	0	0	660
Travaux Moulin du Boël suite inondations	0	0	96	0	0	0	0	96
Zac multi sites - démolition	0	0	45	0	0	0	0	45
Atlas de la biodiversité	0	0	160	0	0	0	0	160
Crèche JDL mise aux normes suite nouvelle réglementation	0	0	20	0	0	0	0	20
Ventilation mécanique double flux maternelle JP	0	0	0	200	0	0	0	200
Réfection mail Geneviève Prigent suite travaux	0	0	100	0	0	0	0	100
Projets engagés en 2025 (avec reste à réaliser en 2026)	33	1 148	0	0	0	0	0	1 210
Contrôle accès des équipements sportifs	22	152	0	0	0	0	0	174
Sanitaires automatiques Parc de l'an 2000 et HDV	3	42	0	0	0	0	0	45
Aménagement plaine Yann-Fanch Kemener	0	690	0	0	0	0	0	690
Maison 12 avenue de Gaulle (Acquisition / travaux)	0	250	0	0	0	0	0	250
Etude repérage des arbres	8	14	0	0	0	0	0	23
Capacité d'investissement autres projets	0	0	505	1 625	2 100	1 000	0	5 230
Total	4 942	7 096	12 071	6 991	3 922	2 622	1 622	42 224

Les RAR 2025 sont inclus en année 2025

ANNEXE 5 : Dépenses prévisionnelles 2026 par pôles

Le graphique suivant représente les différentes dépenses prévisionnelles de fonctionnement (y compris masse salariale) et d'investissement par pôle pour l'année 2025.



ANNEXE 6 : Comparaison ratios

Nos dépenses de fonctionnement sont inférieures à la moyenne des communes RM de notre strate (dépenses totales et dépenses de personnel).

Nos recettes sont quant à elles supérieures. Les fluctuations sont dues aux cessions de terrains réalisées.

Le taux d'endettement par habitant poursuit sa baisse.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS

	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	Moyenne des com. de 10 à 20 000 hab RM (2024)
Population	18734	18972	19561	20118	20118	20113	
Dépenses réelles de fonctionnement/population	781 €	830 €	856 €	869 €	919 €	942 €	1 023 €
Produits des impositions directes/population	506 €	564 €	570 €	610 €	680 €	690 €	728 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 009 €	1 082 €	1 075 €	1 119 €	1 186 €	1 203 €	1 216 €
Dépenses de personnel/population	461 €	487 €	496 €	499 €	524 €	537 €	593 €
Dépenses d'équipement brut/population	206 €	266 €	133 €	167 €	157 €	268 €	321 €
Encours de la dette/population	928 €	808 €	669 €	553 €	466 €	380 €	793 €
Capacité de désendettement	3,3 ans	3,2 ans	3,3 ans	1,2 ans	1,7 ans	1,5 ans	4,2 ans
Taux d'autofinancement (Epargne brute/RRF)	21,58%	23,23%	19,40%	34,91%	22,51%	21,20%	15,60%

*retraité de l'excédent de la SPL NOA

Les données moyennes des communes RM sont extraites du dernier rapport de l'AUDIAR (exercice 2024).

Les villes entre 10 et 20 000 habitants sont : Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Pacé, Saint-Grégoire et Saint-Jacques-de-la-Lande.